



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas



# Rapport annuel de mise en œuvre

## France - Rural Development Programme (Regional) - Champagne-Ardenne

Rapport annuel de mise en œuvre	
<b>Période</b>	01/01/2016 - 31/12/2016
<b>Version</b>	2016.1
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Accepté par la CE - European Commission
<b>Référence nationale</b>	
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	20/06/2017

Version du programme en vigueur	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP021
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Champagne-Ardenne
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2020
<b>Version</b>	1.2
<b>Numéro de la décision</b>	C(2015)7668
<b>Date de la décision</b>	30/10/2015
<b>Autorité de gestion</b>	Conseil régional de Champagne-Ardenne
<b>Organisme de coordination</b>	Agence de services et de paiement

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	9
1.a) Données financières.....	9
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	9
1.b1) Tableau récapitulatif.....	9
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	15
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	21
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	23
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	23
1.g) Currency rate used for conversion AIR (non EUR countries).....	26
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	27
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	27
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	27
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	27
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	29
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	30
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	30
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	31
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	32
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	32
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	35
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	37
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	37
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	37
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	38
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	39

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	42
5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales.....	42
5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables.....	43
5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités.....	44
5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables.....	45
5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées».....	46
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES.....	47
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	48
7.a) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?.....	48
7.a1) Liste des mesures contribuant au DP.....	48
7.a2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC.....	48
7.a3) Méthodes appliquées.....	48
7.a4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	49
7.a5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	49
7.a6) Réponse à la question d'évaluation.....	49
7.a7) Conclusions et recommandations.....	49
7.b) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?.....	50
7.b1) Liste des mesures contribuant au DP.....	51
7.b2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC.....	51
7.b3) Méthodes appliquées.....	51
7.b4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	51
7.b5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	52
7.b6) Réponse à la question d'évaluation.....	52
7.b7) Conclusions et recommandations.....	52
7.c) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?.....	52
7.c1) Liste des mesures contribuant au DP.....	53
7.c2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC.....	53
7.c3) Méthodes appliquées.....	53
7.c4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	53
7.c5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	53
7.c6) Réponse à la question d'évaluation.....	53
7.c7) Conclusions et recommandations.....	54

7.d) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole? .....	54
7.d1) Liste des mesures contribuant au DP .....	55
7.d2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	55
7.d3) Méthodes appliquées .....	56
7.d4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	56
7.d5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	57
7.d6) Réponse à la question d'évaluation.....	57
7.d7) Conclusions et recommandations .....	57
7.e) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations? .....	58
7.e1) Liste des mesures contribuant au DP .....	59
7.e2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	59
7.e3) Méthodes appliquées.....	59
7.e4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données .....	60
7.e5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	60
7.e6) Réponse à la question d'évaluation.....	60
7.e7) Conclusions et recommandations .....	61
7.f) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?.....	61
7.f1) Liste des mesures contribuant au DP .....	62
7.f2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	62
7.f3) Méthodes appliquées .....	62
7.f4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données .....	62
7.f5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	63
7.f6) Réponse à la question d'évaluation.....	63
7.f7) Conclusions et recommandations.....	63
7.g) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles? .....	64
7.h) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?.....	64
7.h1) Liste des mesures contribuant au DP.....	65

7.h2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	65
7.h3) Méthodes appliquées .....	65
7.h4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	66
7.h5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	67
7.h6) Réponse à la question d'évaluation.....	67
7.h7) Conclusions et recommandations .....	67
7.i) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides? .....	68
7.i1) Liste des mesures contribuant au DP.....	69
7.i2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	69
7.i3) Méthodes appliquées .....	69
7.i4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	70
7.i5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	71
7.i6) Réponse à la question d'évaluation.....	71
7.i7) Conclusions et recommandations .....	71
7.j) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?.....	71
7.j1) Liste des mesures contribuant au DP.....	72
7.j2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	72
7.j3) Méthodes appliquées .....	72
7.j4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	73
7.j5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	73
7.j6) Réponse à la question d'évaluation.....	73
7.j7) Conclusions et recommandations .....	74
7.k) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?.....	74
7.l) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires? .....	74
7.m) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?.....	74
7.m1) Liste des mesures contribuant au DP.....	75
7.m2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	75
7.m3) Méthodes appliquées .....	75
7.m4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	76
7.m5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	77
7.m6) Réponse à la question d'évaluation.....	77
7.m7) Conclusions et recommandations .....	77

7.n) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?.....	77
7.o) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie? .....	77
7.o1) Liste des mesures contribuant au DP.....	78
7.o2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	78
7.o3) Méthodes appliquées .....	78
7.o4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	79
7.o5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	79
7.o6) Réponse à la question d'évaluation.....	79
7.o7) Conclusions et recommandations .....	79
7.p) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?.....	80
7.p1) Liste des mesures contribuant au DP.....	81
7.p2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	81
7.p3) Méthodes appliquées .....	81
7.p4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	81
7.p5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	81
7.p6) Réponse à la question d'évaluation.....	82
7.p7) Conclusions et recommandations .....	82
7.q) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales? .....	82
7.q1) Liste des mesures contribuant au DP.....	83
7.q2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	83
7.q3) Méthodes appliquées .....	83
7.q4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	83
7.q5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	84
7.q6) Réponse à la question d'évaluation.....	84
7.q7) Conclusions et recommandations .....	84
7.r) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales? .....	85
7.s) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR? .....	85
7.s1) Synergies du programme et effet transversal.....	86
7.s2) Méthodes appliquées.....	86
7.s3) Résultats quantitatifs basés sur le calcul des contributions secondaires des opérations aux domaines prioritaires.....	86
7.s4) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	86
7.s5) Réponse à la question d'évaluation .....	86

7.s6) Conclusions et recommandations.....	86
7.t) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	87
7.t1) Aide à l'assistance technique (hors RRN) .....	88
7.t2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	88
7.t3) Méthodes appliquées .....	89
7.t4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	89
7.t5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	89
7.t6) Réponse à la question d'évaluation.....	89
7.t7) Conclusions et recommandations .....	90
7.u) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	90
7.u1) Logique d'intervention du RRN.....	91
7.u2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	91
7.u3) Méthodes appliquées .....	91
7.u4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	92
7.u5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	92
7.u6) Réponse à la question d'évaluation.....	92
7.u7) Conclusions et recommandations .....	93
7.v) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme .....	93
7.w) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme .....	93
7.x) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme .....	93
7.y) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme .....	93
7.z) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme .....	93
7.aa) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	93
7.bb) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	93
7.cc) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	93
7.dd) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	93
7.ee) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	93
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....	94

8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	94
8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	94
8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme .....	95
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	98
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	99
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	100
Annexe II .....	101
Annexe III .....	110
Documents .....	113



# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2016					6,34
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2016					27,00
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2016					4 800,00
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2016	3,44	50,58	1,09	16,03	6,80
		2014-2015	1,48	21,76	0,11	1,62	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 503 600,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	2 054 802,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	27 517 397,34	54,66	676 962,46	1,34	50 340 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	922 500,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	27 517 397,34	50,20	676 962,46	1,23	54 820 902,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2016	2,49	39,60	0,62	9,86	6,29
		2014-2015	1,20	19,08	0,15	2,39	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 002 400,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	228 311,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	7 803 729,62	19,36	1 771 864,19	4,40	40 300 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	2 767 500,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	7 803 729,62	17,62	1 771 864,19	4,00	44 298 211,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2016					0,00
		2014-2015					
investissement total (€)		2014-2016					28 301 887,00
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	358 000,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	684 934,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	4 221 849,60	37,29	0,00	0,00	11 320 755,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	3 690 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	4 221 849,60	26,30	0,00	0,00	16 053 689,00

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Superficie de terres reconstituées (hectare)		2014-2016					100,00
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	94 340,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	94 340,00

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)		2014-2016					0,17
		2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2016			0,91	21,20	4,29
		2014-2015			0,91	21,20	
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2016			4,53	42,63	10,63
		2014-2015			4,53	42,63	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2016			3,45	29,01	11,89
		2014-2015			3,45	29,01	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	358 000,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 369 868,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	432 156,01	216,08	20 529,68	10,26	200 000,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	943 396,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	849 057,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	4 577 741,80	7,67	4 543 265,82	7,61	59 686 667,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	21 500 000,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	133 333,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	8 293 875,21	19,87	6 702 535,67	16,06	41 733 333,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	2 952 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	13 303 773,02	10,26	11 266 331,17	8,68	129 725 654,00

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2016	10 964 517,58	26,85			40 835 849,00
		2014-2015	9 914 880,54	24,28			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	179 000,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	228 311,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 491 109,19	79,03	0,00	0,00	1 886 792,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 317 298,67	8,73	0,00	0,00	15 094 340,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	172 200,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	2 808 407,86	15,99	0,00	0,00	17 560 643,00

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2016					0,88
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	179 000,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00		0,00		
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 495 900,48	12,20	0,00	0,00	12 264 151,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 549 800,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 495 900,48	10,69	0,00	0,00	13 992 951,00

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2016					38,00
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	3 773 585,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	73 800,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	3 847 385,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2016					75,00
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2016					15,00
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2016			55,26	122,78	45,01
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	11 320 755,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	172 200,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	35 360,00	0,13	0,00	0,00	27 275 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	35 360,00	0,09	0,00	0,00	38 767 955,00

### 1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

La mise en œuvre du PDR-FEADER de Champagne-Ardenne passe par deux grandes étapes distinctes.

La première consiste à sélectionner les projets ; la mise en place d'Appels à candidatures et d'Appels à Projets, tels que définis dans la section 8.1 du PDR, permet de gérer par bloc les projets et de les comparer entre eux au regard des contributions apportées aux objectifs attendus. Cette phase est précédée par un contrôle administratif de chaque projet pour déterminer l'éligibilité du porteur, de sa demande et des dépenses prévues.

La seconde est l'exécution du projet éligible et sélectionné, avec sa programmation en Comité régional de programmation, proposant au Président de soutenir le projet, l'engagement juridique confirmant la participation des financeurs et le paiement résultant de la réalisation concrète du projet.

Un résumé citoyen tel que prévu dans l'article 50 du R(EU) n°13/03 du 17 décembre 2013 est joint en annexe de ce rapport annuel. Il reprend les éléments significatifs de mise en œuvre depuis 2015.

Les niveaux de programmation et d'engagement sont très comparables du fait de la mise en œuvre continue de la dynamique enclenchée avec la programmation précédente. Malgré une progression certaine, le taux de paiement n'est pas à la hauteur des attentes.

Grâce à l'organisation régulière de Comité Régionaux de Programmation, complétée au besoin de consultations écrites de cette instance, la vie du programme prend corps.

#### 1/ l'engagement

Globalement, le taux d'engagement est de plus de 18% de la maquette totale FEADER allouée au programme à l'issue de la période. Avec un démarrage à faible régime du fait des incertitudes et de la faible visibilité sur la nouvelle programmation, un rythme d'engagement s'est imposé sur les mesures d'investissements en exploitations agricoles notamment. Avec le lancement des appels à candidatures sur les mesures en faveur de la mécanisation forestière et de l'amélioration des peuplements forestiers, l'ensemble des secteurs agricoles est ciblé.

Cet exercice a permis d'engager 1645 dossiers (hors mesures surfaciques) pour un montant total de près de 26,5 millions d'euros de FEADER. La dépense publique correspondante dépasse **44,3 millions d'euros** impactant l'ensemble des Priorités du Développement rural.

**Ces informations globales sont déclinées par Domaines Prioritaires** avec la contribution du FEADER dans l'atteinte des objectifs du PDR-FEADER et du Développement rural à la politique Europe 2020 :

- **Pour le domaine prioritaire 2A** permettant de faciliter la structuration des exploitations agricoles :

Avec les attentes très fortes exprimées depuis 2015 en matière d'investissements en exploitations agricoles, toutes les mesures ont été mises en œuvre (en élevage pour la préservation de la ressource en eau) et se sont poursuivies en 2016. Malgré la révision du taux d'aide publique dans le Programme, les lignes de crédits s'épuisent sur cette thématique, car la Mesure 4.1 est devenue victime de son succès.

3 Types d'opérations rattachés à la sous-mesure 4.1 dédiée aux investissements en exploitations agricoles ont été mis en place afin de renforcer les capacités de production, de stockage et de valorisation des

produits agricoles pour l'alimentation du cheptel ou pour développer et la moderniser les outils et capacités de production :

- **l'élevage** (TO 04011A et TO 04011B)
- **les cultures spécialisées** (TO 04011C).

**648** dossiers ont été engagés pour un cofinancement de FEADER de plus **12,6 M d'Euros** correspondant à près de **24 M €** de dépenses publiques totales.

Par ailleurs, les mesures de **reconquête de la qualité de l'eau** visent à renforcer les efforts dans les secteurs agricole et viticole en matière de réduction et de maîtrise de l'emploi des intrants et de protection de la ressource en eau. 2 objectifs sont ciblés à travers 2 DTO relevant de 2 sous-mesures distinctes (M4.1 et M4.3) :

- Soutenir les investissements productifs des exploitations agricoles pour diminuer l'usage et le surcôt des intrants (TO 04012)
- et **Renforcer** les efforts collectifs par des infrastructures (TO 04032).

Afin d'améliorer la qualité de l'eau, près de **206 projets** ont été soutenus pour un investissement total en FEADER de près de **2 millions d'€**.

Pour le domaine prioritaire 2A, **854** projets ont été sélectionnés, soit **50,8 %** de la cible visée (T4 : pourcentage d'exploitation agricoles bénéficiant d'un soutien) pour un montant de FEADER de **14,4** [TC1] millions d'Euros. L'investissement total ainsi généré est de l'ordre de **68,8 M €**.

- **Le domaine prioritaire 2B** lié au renouvellement des générations a connu une contribution notable par la mesure d'installation des jeunes agriculteurs qui s'est poursuivie avec **612** bénéficiaires (DJA et Prêts bonifiés) engagés pour un montant de plus de **7,8 million €** de FEADER. Ainsi, plus de **39,5% de la cible** (T5 : pourcentage de bénéficiaires soutenus à l'aide à installation de Jeunes Agriculteurs) est atteinte. Les installations accompagnées génèrent un coût global d'investissement de l'ordre de **57,8 millions d'euros**.

- **Pour le domaine prioritaire 3A,**

Le soutien à la **transformation** (TO 04021A) vise à développer des outils de transformation et de commercialisation en exploitation agricole, afin d'assurer des débouchés et permettre une meilleure intégration territoriale des productions dans la chaîne alimentaire : **63** dossiers ont été engagés depuis 2014 et cofinancés par un montant de près de **800 k€** de FEADER afin d'accompagner un investissement global de près de **3,7 M€** dans ce domaine.

Le soutien aux **industries agroalimentaires** (TO 04021B) permet de moderniser les outils industriels afin d'augmenter la compétitivité des entreprises et améliorer la valeur ajoutée des productions agricoles. L'objectif fixé est de renforcer les capacités de transformation et de commercialisation des entreprises du secteur et œuvrer en faveur des économies d'énergie. **13** dossiers ont été programmés, générant près de **8 M€** d'investissement total dans ces entreprises (**1,65 M €** de FEADER).



Pour le domaine prioritaire 3A, au total, un montant de **10,5 M€** d'investissement public et privé en faveur de la transformation et la commercialisation, soit près de **37%** de la cible spécifique de ce Domaine Prioritaire.

- **Pour la priorité 4** liée à la préservation de la biodiversité, l'amélioration de la gestion de l'eau et la gestion des sols :

Un 3ème objectif lié à la reconquête de la qualité de l'eau est d'accompagner les investissements non productifs (TO 04041). Ainsi, **23** opérations ont été programmées et cofinancées par **131 k€** de FEADER pour protéger les masses d'eau, contribuant ainsi avec près de **400 k€** d'investissement total public et privé au DP4B. Cette déclinaison de type d'opération est entièrement consommée au regard de la maquette allouée.

Les mesures surfaciques MAEC et ICHN, respectivement Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (M10) et les Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels (M13), contribuent pour une grande part à cette priorité avec **1893** bénéficiaires cumulés soutenus par plus de **8,45 M €** de FEADER correspondant à une dépense publique totale de près de **11,26 M€**.

En 2014, l'ICHN, les MAE (et plus précisément, les Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées, la PHAE2 et la Protection des Races Menacées) et ont été reconduites. Ce sont près de 1300 bénéficiaires identifiés pour un montant engagé de près de **4,82** Millions d'euros de FEADER. En ce qui concerne les montants engagés sur ces mesures (soutien à la surface exploitée), l'outil n'est pas en mesure de communiquer les montants engagés (car il n'y a pas d'engagement). En matière de dépenses publiques totales, les données communiquées ont été traitées par l'Observatoire du Développement Rural (ODR) afin d'intégrer les paramètres et surtout les paiements ICHN 2015 effectués en fin d'année 2016. En effet, les MAEC engagées en 2015 ne sont pas versées pour l'heure aux exploitants. En l'absence de données plus fines, il avait été considéré que ce qui était engagé correspondait exactement au payé. (Les résultats donnaient **6 425 442,51€ (DPT)** engagés pour les MAE et l'ICHN). Cette donnée a évolué depuis et le montant total versé est de **12 871 617,01€** pour les mesures surfaciques relevant de la Priorité 4.

En revanche, aucun montant n'a été engagé en 2015 sur les mesures surfaciques ouvertes dans le PDR du fait de difficultés rencontrées sur l'ensemble du Système Intégré de Gestion et de Contrôle lié au dossier annuel des exploitations agricoles. **1382 exploitants** ont demandé à contractualiser au moins une MAEC en 2015 et **595 exploitants** ont bénéficié de la mesure 13.2 – ICHN.

Pour la priorité 4, ce sont plus de **53 000 ha** de terres agricoles sous contrat de gestion en faveur de la biodiversité (DP4A), près de **70 000 ha** sous contrat de gestion pour l'amélioration de la qualité de l'eau (DP4B) et près de **14 000 ha** sous contrat de gestion pour la prévention de l'érosion des sols (DP4C) ; soit respectivement, 29%, 43% et 21% des cibles établies sur la période de programmation 2014-2020.

- **Pour le domaine prioritaire 5C** concernant la fourniture et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables :

La mesure visant le soutien à l'investissement d'infrastructures afin d'améliorer la mobilisation des bois au sein des massifs forestiers, est intitulée « **dessertes forestières** » (TO 04031). L'objectif est d'améliorer et de renforcer les voies d'accès aux massifs pour permettre le transport des bois. **53** dossiers ont été engagés

depuis le début de la période, pour un montant total de plus de **1M €** de FEADER. Ce TO est aussi entièrement consommé au regard de la ligne de crédit FEADER allouée, sa mise en œuvre se poursuit sans intervention du FEADER.

Des projets de création d'**unité de méthanisation** ont également été sélectionnés depuis 2015. Il s'agit ici (TO 06042) d'accompagner la politique de développement des unités de méthanisation, dont le rôle est de produire de l'énergie renouvelable, diversifier les activités économiques agricoles et améliorer la qualité agronomique de la gestion des effluents d'élevage. **6** opérations ont été engagées et cofinancées par **1 318 k€** de FEADER.

Pour le domaine prioritaire **5C**, l'investissement total est estimé à plus de **10 millions** contribuant à ce DP, soit **26,85 %** des 40,8 M€ ciblés sur la période 2014-2020.

- **Pour le domaine prioritaire 5E** concernant la promotion de la conservation et la séquestration du carbone en agriculture et foresterie :

Afin d'accompagner l'amélioration du niveau d'équipement des entreprises intervenant dans l'exploitation et les travaux forestiers, le Type d'opérations « **exploitations de travaux forestiers** » (TO 08062) a été ouvert. Il répond à 4 objectifs économiques et environnementaux ; ce sont **20** dossiers engagés et cofinancés par plus de **800k€** de FEADER. L'investissement total généré dans par ces entreprises est de près de **4 Millions d'Euros**.

En 2016, l'appel à candidatures TO 080601 concernant les projets d'amélioration des peuplements forestiers a été ouvert et a reçu 72 demandes qui ne peuvent être entièrement instruites, faute d'outil.

Pour le domaine prioritaire **5E**, le total des aides publiques engagées représente **12% de la réalisation** prévue à l'échéance 2023. Les Types d'opérations ouverts ne contribuent pas à l'atteinte de la cible (T19), aucune surface n'a encore été soutenue dans ce cadre.

- **Pour le domaine prioritaire 6B** promouvant le développement local dans les zones rurales :

**LEADER** est un programme important doté de 10% de la maquette du PDR-FEADER de Champagne-Ardenne. Sa mise en œuvre locale vient en réponse aux besoins exprimés sur le territoire. L'année 2015 a été consacrée à l'élaboration et la rédaction des stratégies locales de développement (SLD). Ainsi, **19** dossiers ont été engagés pour un cofinancement de **906 k€** de FEADER (générant **1,2 M€** d'investissement total) dans le cadre de l'aide accordée aux 18 candidats **Groupes d'Action Locale** (GAL) et à l'autorité de gestion pour une prestation de soutien aux candidats.

Le 22 avril 2016, **15 territoires LEADER** ont été sélectionnés sur la base de leur projet de Stratégie de Développement Local. Dès lors, l'aide préparatoire a laissé la place à l'aide réservée au fonctionnement et à l'animation des GAL. Les engagements correspondant n'ont pas pu être pris, seul la sous-mesure 19.1 est comptabilisée. Il est à noter que la programmation des montants dévolus au fonctionnement des GAL sera votée et décidée en Comité de programmation Leader par les GAL respectifs.

L'instrumentation des mesures liées à la mise en œuvre de LEADER (19.2 à 19.4) traitant des projets LEADER, de la Coopération LEADER ou du fonctionnement des GAL est directement liée au

conventionnement de chaque GAL en cours.

Pour le domaine prioritaire 6B, 736 739 champardennais sont couverts par un programme Leader, soit **123% de la cible** objectivée.

--.---

*In fine*, plus de **13% de la maquette FEADER est engagée** sur des types d'opération Hors surface à l'occasion de dix Comité Régionaux de Programmation depuis 2015. Les mesures surfaciques engagées (sur la base du payé) ne pèsent que 3% de la maquette FEADER.

Au total, plus de **31,71 Millions d'€ de FEADER** ont été engagés sur la période relative à ce rapport. Cela correspond à plus d'une année pleine de mise en œuvre en référence à la programmation établie sur 7 années. Pour les 3 années prises en compte, **55 560 546,02€** sont engagés en dépenses publiques totales pour les toutes mesures d'investissement et de soutien.

L'absence du poids des mesures surfaciques est clairement identifiée dans ce faible résultat. Du retard a aussi été accumulé en matière de développement local tout comme pour les DTO relatifs à Natura 2000 qui sont en cours d'élaboration.

En cause, des difficultés liées à l'instrumentation des mesures (qu'elles soient surfaciques ou non), la différence entre la charge de travail attendue en autorité de gestion et celle réellement transférée par l'opérateur imposé par l'autorité de coordination, ainsi que la faible capacité d'adaptation de cet opérateur expliquent aussi le niveau d'engagement constaté. L'énergie et le temps dépensés en région à élaborer les outils et l'instrumentation inhérente n'ont pas permis de déployer entièrement la mise en œuvre objectivée.

L'assistance technique n'est pas encore mise en œuvre.

## 2/ le paiement

De manière globale, le taux de paiement à l'issue des trois années étudiées est de 7% de la maquette FEADER allouée.

Ce montant reflète une disparité d'état des dossiers en intégrant les réalisations et les paiements d'acomptes (80%), qui ne peuvent être totalisés dans les données présentées en section 11 de ce rapport. Les outils disponibles (**Osiris**) pour instruire les dossiers et piloter, suivre puis extraire des données quantitatives en Hors SIGC (hors mesures surfaciques) n'ont pas permis de payer l'intégralité des dossiers engagés depuis 2015 et ne sont pas encore entièrement dotés des éléments de suivi. En effet, les montants identifiés dans le cadre du rapport doivent correspondre à des « **opérations achevées** ». Sous ce terme, il a donc été fait le choix de ne retenir que les projets terminés, c'est-à-dire, que l'on considère comme concrètement réalisés, factures entièrement acquittées. Ce sont donc les dossiers répondant à la définition : '**Soldé**'. Cette méthode garantit la réalisation concrète et entière de l'opération, car justifiée auprès de l'instructeur et évite tout double compte ou oubli dans les opérations de traitement. Les extractions traitées par l'ODR sont établies sur ce principe.

Comme prévu dans le plan d'évaluation du PDR, un partenaire extérieur a été sollicité pour accompagner l'autorité de gestion dans le traitement des données brutes. Il s'agit de l'Observatoire du Développement Rural (ODR) qui est une plateforme logicielle, créée et gérée par l'Institut National de la Recherche en Agronomie français. Grâce à ses travaux fins, l'autorité de gestion est en capacité de fournir les renseignements demandés, notamment en termes de ventilation des dépenses publiques et des surfaces par

typologie d'exploitation ou par zonage pour les MAEC.

Comme cela est précisé dans les tableaux d'encodage des indicateurs de ce rapport, ne peuvent répondre à cette définition que les projets d'investissement en exploitation agricole (4.1, 4.3.1 et 4.4) engagés en période de transition (volet2) ainsi que les DJA et Prêts bonifiés (M6.1) engagés avant 2014. Les TO ouverts pour accompagner les gros projets d'investissement (industries IAA, méthanisation ou la construction de bâtiments) voient leur durée de réalisation plus longue que ceux concernant des investissements plus modestes par leur mise en œuvre, d'une part, mais en plus, les instruments de gestion et d'instruction issus du RDR2 étaient de fait opérationnels pour ces projets. Nombreux sont les projets ayant bénéficié d'un paiement, sans toutefois être le solde ; la valorisation des ces montants ne peut être effectuée pour l'heure.

De la même manière, l'outil **Isis** n'est pas en capacité de fournir directement des données différenciées entre 'engagé' et 'soldé' comme vu précédemment. Les paiements annuels ainsi considérés ne sont pas contradictoires avec la période de contractualisation car la transition a permis de clore les contrats pluriannuels signés. Les MAEC sollicitées pour l'année 2015 ont été enregistrées dans l'outil mais ne sont pas payées en 2016. Il en est de même pour les demandes de conversion/maintien à l'agriculture biologique.

L'outil de valorisation des données extrait ainsi **85 dossiers soldés** pour les mesures d'investissement (HSIGC) et **1893** projets sur les mesures surfaciques.

Au total, **1978 dossiers** engagés depuis 2014 **sont achevés** au 31 décembre 2016.

L'absence de transparence quant au suivi financier des mesures surfaciques, les difficultés de paramétrages des outils, l'inadaptation globale des outils aux requêtes nécessaires à ce rapport génèrent des difficultés à démontrer clairement les effets positifs du programme. Cependant, le taux de paiement est une donnée en progression constante pour répondre aux engagements pris par l'autorité de gestion, aux besoins manifestes des bénéficiaires dans leurs projets et aux objectifs visés par le PDR-FEADER de Champagne-Ardenne.

Dans un cadre étanche où l'autorité de gestion est tributaire des choix de l'autorité de coordination et des mises en œuvre de l'opérateur, les difficultés rencontrées par tous et l'inadaptation des outils, engendrent la pauvreté des résultats traités.

### 3/ perspective

La vision des engagements et des paiements qu'offre le rapport est une vision réduite qui ne permet pas de mettre en avant la dynamique enclenchée en Champagne-Ardenne pour la mise œuvre de projets structurants, dont les objectifs seront de répondre aux enjeux économiques et environnementaux de l'agriculture, de la foresterie et des territoires. Même si les taux d'engagement et de réalisation progressent et que la dynamique de sollicitation du FEADER se met en place et atteint son rythme de croisière, il reste peu élevé cependant après 3 années de programmation.

L'Autorité de Gestion unique a décidé de mettre en œuvre plusieurs mesures afin de consolider la mobilisation des fonds européens dédiés au développement rural :

- Renforcer son organisation interne par le passage de 2,5 à 7 ETP,
- Mobiliser un chargé de mission spécialisé sur la thématique de l'instrumentation pour accélérer les engagements et le paiement du FEADER en se concentrant sur la rédaction et la production des

instruments OSIRIS,

- Poursuivre l'animation du PDR en accompagnant davantage les services instructeurs par l'organisation de réunion de coordination ou thématique à rythme mensuel,
- Mettre en œuvre un suivi financier efficient pour en faire un outil de décision, d'animation et de dialogue avec les services instructeurs,
- Accélérer l'ouverture des mesures de développement rural non agricole, notamment sur la mesure 7 relative aux services de base dans les zones rurales mais aussi avec les mesures 1, 16, 8.5. En effet, les nombreux dossiers sont en cours de finalisation en particulier en matière de réalisation d'investissements en périmètre Natura 2000, de contractualisation des mesures agri environnementales, de développement et de soutien de l'agriculture biologique pour le volet agricole du PDR et de développement de l'attractivité des territoires en favorisant l'accès aux services de base et les projets économiques par l'intermédiaire de LEADER. La phase de conventionnement se précise avec la rédaction des fiches actions de chaque GAL grâce aux formations dispensées à l'attention des chargé(e)s de mission LEADER. Les travaux menés en 2016 vont permettre de sélectionner et d'accompagner les projets Natura 2000 visés, les projets de formation ciblés et surtout les projets de Groupes Opérationnels dans le cadre du Partenariat Européen à l'Innovation.

Enfin, pour l'année 2017, l'autorité de gestion travaillera également sur la question du contrôle interne par la rédaction de référentiels qui permettra à terme une identification plus aisée des risques pesant sur la programmation et de définir des mesures de correction. Ce travail a aussi pour objectif d'améliorer la mobilisation du FEADER selon les règles européennes et nationales.

#### **1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F**

A ce stade de la programmation, il est nécessaire de faire un point sur le cadre de performance et l'atteinte de ses objectifs :

Au 31/12/2016 :

**Priorité 2 : 45% des 3220 exploitations-cible et 35% des 99 Millions d'€ objectifs de dépenses publiques ont été engagés au cours de ces 3 premiers exercices.**

**Priorité 3 : 51% des 150 exploitations ciblées et 26% des 16 Millions d'€ objectifs de dépenses publiques ont été engagés depuis le début de la programmation.**

**Priorité 4 : 26% des 1958 exploitations-cible et 8,7% des 129 Millions d'€ objectifs de dépenses publiques ont été engagés depuis 2014.**

**Priorité 5 : 43% des 170 opérations forestières ciblées et 50% des 5,3 Millions d'€ objectifs de dépenses publiques ont été engagés.**

**Priorité 6 : 2% des 42 Millions d'€ objectifs de dépenses publiques ont été engagés et les candidatures**

**sélectionnées couvrent une population de 736 739 habitants, soit 122% de la cible.**

Cela démontre une certaine fragilité de la mise en œuvre et de la réalisation du FEADER 2014-2020, notamment en Priorité 6.

Ce constat peut toutefois être pondéré si l'on tient compte de la situation objectivée à mi-2017 qui permet d'intégrer des paiements conséquents en Priorité 4 par la prise en compte des paiements des campagnes 2015 et 2016 des aides MAEC et conversion/maintien à l'agriculture Bio. Le montant de FEADER estimé est supérieur à 35 millions d'euros.

### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Aucun autre élément spécifique

### 1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)







**1.g) Currency rate used for conversion AIR (non EUR countries)**

--

## **2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION**

### **2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.**

Aucune modification n'a été apportée au plan d'évaluation dans le PDR-FEADER de Champagne-Ardenne (section 9) au cours de la période.

### **2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).**

Comme le prévoit le plan d'évaluation du PDR, le RAMO-R 2016 est accompagné d'une évaluation des résultats du programme, reposant sur l'analyse des indicateurs et des questions évaluatives du PDR. Le traitement des questions évaluatives vise à fournir des réponses utiles et des recommandations.

La Région, autorité de gestion, a donc lancé un appel d'offre en 2016 afin de sélectionner un évaluateur. Les éléments du rapport fourni par ce dernier sont repris en section 7 du présent RAMO-Renforcé.

### **2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).**

La gestion et la fourniture des données utiles pour le suivi et l'évaluation du programme, à l'image de ce qui est précisé dans le chapitre 4 du plan d'évaluation du PDR, repose sur différents types de données.

Tout d'abord, la vie du programme passe par la gestion de l'ensemble des projets déposés. Un tableau de bord complété par l'autorité de gestion permet d'avoir des informations fines concernant le nombre et la qualité des projets soumis. Il identifie aussi bien le taux de chute des projets déposés que la sélection ou que l'instruction n'a pas permis d'engager.

D'autres tableaux établis sur la base des besoins de l'autorité de gestion et des cofinanceurs sont utilisés lors du Comité Régional de Programmation ; ils couvrent un champ d'informations plus fin. D'autre encore, sont propres à chaque service instructeur et ne font pas nécessairement l'objet d'une mise en commun des éléments clefs nécessaires à la programmation des projets traités.

En parallèle, l'usage des outils télématiques devrait permettre d'obtenir des informations qualitatives et quantitatives sur les dossiers.

Il faut ici distinguer les demandes gérées dans Isis (outil de gestion et d'instruction des aides surfaciques en services déconcentrés de l'État) des demandes instrumentées dans Osiris, l'outil pour les mesures non-surfaciques.

Pour ce deuxième outil, un module de valorisation des données génère à la demande des extractions de données traitées par requêtes choisies en fonction des besoins. Ainsi, pour la réalisation de ce rapport, la

requête "**D12 Liste Dossiers Créés avec Montants tous TO**" est principalement utilisée. Elle permet le suivi des montants financiers engagés et payés au dossier. De la même manière, la requête "**Suivi RDR3 D02 Liste Dossiers Engagés avec Montants et Indicateurs**" est exploitée pour compléter les éléments financiers par les informations concernant les indicateurs pour chaque dossier enregistré. Les limites de ces outils se situent sur le format ne correspondant pas à celui du rapport annuel de mise en œuvre du PDR (traitements complémentaires nécessaires) et au fait que comme toute donnée, pour être traitée, doit obligatoirement être saisie au préalable (rôle de l'instructeur).

L'inadéquation entre le format de traitement de restitution et le format requis se retrouve aussi pour les données issues d'Isis, avec en plus l'absence de renseignements. En effet, l'outil n'est pas configuré pour gérer les données dans le respect du Règlement de développement rural de 2013. En référence au point 4 du plan d'évaluation, l'Observatoire des programmes de Développement Rural a été mis à contribution active pour la préparation de ce rapport. En effet, les données manquantes dans la première version ont été complétées grâce à l'énorme travail de traitement des données brutes fournies successivement et tardivement par l'ASP et le MAAF. L'ensemble de ces données traitées et brutes dont l'autorité de gestion dispose seront accessibles à tous les prestataires sélectionnés pour la production des RAMO (renforcés), afin notamment de répondre précisément aux questions évaluatives. Pour les années à venir, l'ensemble des partenaires (ASP, MAAF et ODR) ont pris en compte les nécessités qu'impose un tel exercice, c'est pourquoi les outils sont toujours en cours d'évolution. Afin d'appuyer cette démarche, deux groupes de travail spécialisés pour l'un dans les restitutions des outils et, pour l'autre dans l'appropriation fine des différents indicateurs en vue de leur intégration se sont constitués en partenariat étroit avec l'autorité de coordination et les prestataires/opérateurs. Tous ces éléments sont de nature à configurer les outils dans un emploi complet de leurs capacités. En outre, lors des formations présentiels ou des notes d'instructions émises à l'attention des instructeurs, un rappel net est fait sur la prescription de saisir l'ensemble des données à disposition afin de disposer d'un ensemble exhaustif de données à traiter.

Etant donné la mise en œuvre difficile, il a été fait appel à un cabinet extérieur uniquement pour la phase évaluative (RAMO renforcé). L'aspect quantitatif (Tab A à G) est traité en interne.

**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

<b>Maison d'édition</b>	néant
<b>Auteur(s)</b>	Protéis ; Campestre et Pollen-Conseil
<b>Intitulé</b>	Rapport de Mise en Œuvre - Évaluation du PDR-FEADER de Champagne-Ardenne
<b>Résumé</b>	Traitement des donnée quantitatives nécessaires au RAMO-R 2016 du PDR-FEADER de Champagne-Ardenne afin d'analyser la faisabilité des indicateurs de résultats initialement prévus et d'anticiper sur la suite qualitative de la programmation.
<b>URL</b>	néant

## 2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

A l'occasion de la réalisation du RAMO-R 2016, la démarche d'évaluation a permis de répondre aux questions évaluatives prévues (chapitres 7) pour le PDR.

Du fait que de nombreuses mesures n'avaient pas de dossiers soldés au 31/12/2016, les indicateurs de résultats n'ont pu être renseignés que très partiellement.

Aussi, le résultat de l'évaluation à ce stade de la réalisation du programme consiste en une analyse sur la faisabilité des indicateurs de résultats initialement prévus, afin d'anticiper pour la suite de la programmation.

## 2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Date / Période</b>	01/01/2016 - 31/12/2016
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	aucune activité 'classique' de communication n'est organisée. Les résultats de l'évaluation liée au RAMO renforcé de 2016 seront communiqués en 2017
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de gestion Région Grand Est
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	téléchargement du rapport annuel de mise en œuvre incluant les résultats de l'évaluation
<b>Type de public cible</b>	Membres du comité de suivi plurifonds (acteurs partenaires locaux des programmes européens FEDER, FSE et FEADER)
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="https://irca.cr-champagne-ardenne.fr/sites/Prog2020/Docs/default.aspx">https://irca.cr-champagne-ardenne.fr/sites/Prog2020/Docs/default.aspx</a>

**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)</b>	faiblesse des valeurs : de nombreuses mesures n'avaient pas de dossiers soldés au 31/12/2016, les indicateurs de résultats n'ont pu être renseignés que très partiellement.
<b>Suivi effectué</b>	Nécessité d'instrumentation complète et effective
<b>Autorité chargée du suivi</b>	Autorité de gestion

### **3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES**

#### **3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme**

Nombreuses sont les facettes couvrant les champs de la mise en œuvre.

Le comité de suivi a été régulièrement consulté au sujet des critères de sélection applicables dans la mise en œuvre des différents types d'opérations du PDR. en juin 2016, tous les Types d'Opération étaient dotés d'une grille de sélection complète, en lien avec l'appel à candidatures/projets ouvert ou en cours.

Afin d'assurer la qualité de la mise en œuvre, l'Autorité de gestion suit et participe aux différents groupes de travail et instances nationaux :

- Comité Opérationnel Audits et Contrôles (COMOP A&C),
- Comité Opérationnel Hors Système de Gestion et de Contrôle (COMOP HSIGC),
- Comité Opérationnel Système de Gestion et de Contrôle (COMOP SIGC),
- Groupe de travail suivi /évaluation (GTSE),
- Comité consultatif suivi/évaluation du Réseau Rural National (COCOSE).

Ce travail en réseau permet les échanges de bonnes pratiques et génère une veille permanente.

Afin d'assurer la continuité avec les mesures correctives engagées dans le cadre du RDR 2007-2013 et de bénéficier de la mutualisation des bonnes pratiques, l'autorité de gestion FEADER régionale se place dans le cadre du plan d'actions FEADER coordonné par le Ministère en charge de l'agriculture (DGPE). Ce plan a été construit, et continue d'être alimenté, sur la base des constats d'insuffisance, formulés par les auditeurs européens et ceux de l'organisme de certification des comptes des organismes payeurs, et face auxquels des mesures correctives sont engagées. La région Grand Est participe activement à l'élaboration des notes de cadrage relatives aux thématiques ayant été mises en cause par les auditeurs. Les préconisations inventoriées dans le plan et les propositions de procédures rédigées au niveau national sont appliquées dans la mise en œuvre du programme régional. Les travaux réalisés dans le cadre des réunions du Comité Opérationnel "audits et contrôles", en concertation entre les autorités de gestion, l'organisme payeur (ASP) et l'autorité de coordination des AG (MAAF), décrivent les mesures prises et à entreprendre afin de corriger ce taux d'erreur. Les notes de cadrage ainsi élaborées sont ensuite validées et déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région où l'autorité de gestion intègre tous les éléments dans ses procédures formalisées à destination des instructeurs. Les mises à jour du plan d'actions sont préparées en COMOP audits et contrôles entre les AG, l'ASP et le ministère, également en concertation avec la Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs (CCCOP). Il est à noter que ce travail de mutualisation nationale se décline aussi en nouvelle grande Région (Grand Est) car l'autorité de gestion régionale (Conseil régional) élabore progressivement son propre plan d'action FEADER. Il est à noter qu'aucun audit n'a encore été réalisé en territoire champardennais.

De sa propre responsabilité, l'Autorité de gestion a pris le parti de mettre en lumière le PDR dès 2014, alors-même qu'il n'était pas approuvé. Non seulement, les partenaires institutionnels ou professionnels ont été impliqués dans la phase de diagnostic stratégique, mais l'ensemble des acteurs politiques ont été sensibilisés



dès la mise en œuvre du Règlement R(UE) n° 1310 du 17 décembre 2013 permettant la phase transitoire entre les 2 périodes de programmation. Ainsi 12 dispositifs ont été adaptés du PDRH en 2014 par l'ouverture de 8 sous-mesures, essentiellement en faveur de l'investissement et du soutien direct.

Depuis, différents appels à candidatures et appels à projets ont été lancés. Les projets réceptionnés ont été sélectionnés et/ou instruits, ont fait l'objet de conventionnement juridique et pour certains de paiements (acompte ou solde).

Cependant l'AG fait face, comme toutes les AG Françaises à un problème majeur quant à l'instrumentation des dossiers. En effet un très important retard a été pris par l'ASP dans la livraison aux Autorités de Gestion du logiciel OSIRIS nécessaire au paiement du FEADER. Ces difficultés touchent l'ensemble des Régions et de la programmation du FEADER. De la même manière, le plan de reprise des dossiers du premier pilier mobilise toute les énergies et notamment celles liées à la mise en oeuvre d'ISIS, outil d'instruction et de paiement des mesures surfaciques.

Prenant acte de ces difficultés et soucieuse de disposer, au plus vite, des outils de gestion, l'AG s'est fortement mobilisée au niveau national au sein des instances de pilotage du FEADER et des Groupes de Travail de l'Association des Régions de France dont elle assure la Présidence. Ces Groupes de Travail rassemblant l'ensemble des Régions, le MAAF et l'ASP ont permis d'accélérer considérablement la livraison des outils de paiement.

Les différentes phases de la vie d'un dossier FEADER se déroulent selon différents scénarios et toute cette mécanique a pu se mettre en œuvre notamment avec le Guichet Unique-Service Instructeur localisé pour la plupart au sein des Direction Départementales des Territoires (DDT), sous l'autorité fonctionnelle de l'autorité de gestion. En effet, une convention signée le 22 décembre 2014 prévoit que certains Types d'opérations seront entièrement instruits dans les services déconcentrés de l'État sous la responsabilité de l'autorité de gestion. A cet effet, des conventions de délégation de tâches sont aussi signées avec chaque DDT.

Ainsi : La liste des TO pour lesquels les services déconcentrés de l'Etat sont désignés guichets uniques et services instructeurs sont :

#### **Mesure 4 – Investissements physiques**

##### Sous-mesure 4.1 – Investissements dans les exploitations agricoles

- TO 4.1.1 : développement et modernisation des outils de production primaire en agriculture
- TO 4.1.2 : Acquisition d'équipements spécifiques afin de préserver les ressources en eau et répondre aux exigences environnementales

##### Sous-mesure 4.2 – Soutiens aux investissements de transformations / commercialisation de productions agricoles

- TO 4.2.1 : Développement et modernisation des activités de diversification des exploitations agricoles et activités agroalimentaires (la délégation porte exclusivement sur les projets portés par les exploitations agricoles)

##### Sous-mesure 4.3 – Investissements dans les infrastructures

- TO 4.3.1 : Soutien à la desserte forestière
- TO 4.3.2 : Soutien aux infrastructures vertes pour la mise en place de techniques préservant les ressources en eau

#### Sous-mesure 4.4 – Investissements non productifs

- TO 4.4.1 : Acquisition d'équipements non productifs pour la mise en place de techniques préservant les ressources en eau

### **Mesure 6 – Développement des exploitations agricoles et des entreprises**

#### Sous-mesure 6.1 – Aide au démarrage d'entreprise pour les jeunes agriculteurs

- TO 6.1.1 : Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)
- TO 6.1.2 : Prêts bonifiés (MTS-JA) (hors conventionnement, car la gestion de ce TO n'a pas été déléguée à l'autorité de gestion régionale du FEADER)

### **Mesure 8 – Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts**

#### Sous-mesure 8.6 – Aide aux investissements dans les techniques forestières et dans la transformation, la mobilisation et la commercialisation des produits forestiers

- TO 8.6.1 : Opérations d'amélioration de la valeur des peuplements forestiers

### **Mesure Surfacades : M10 – MAEC; M11 – Agriculture biologique et M13 – ICHN.**

Par déduction, tous les autres TO sont donc gérés et instruits en interne par l'autorité de gestion. Dans ce cadre conventionnel, l'autorité de gestion reste décisionnaire des décisions d'octroi du soutien apporté par le FEADER pour l'ensemble des TO, sauf pour l'ICHN (M13.2) et les Prêts bonifiés liés à l'installation de jeunes agriculteurs (M6.1.2) où les services de l'État valident cette attribution.

Outre la structuration interne de l'Autorité de gestion au regard de ses nouvelles missions, tout ceci n'a pu se faire que grâce à :

- la mise en œuvre de conventions précisant les rôles et tâches de chaque entité partenaire
- l'élaboration de procédures, ne serait-ce que partielles, applicables par les instructeurs
- la rédaction et la diffusion des appels à candidatures
- la formation et la sensibilisation des instructeurs au PDR
- et la mise à disposition d'outils informatiques, de documents de référence et de formulaires opérationnels.

Par souci d'efficacité, de concentration des moyens et de lisibilité dans le programme, 7 Mesures ont été identifiées dans le PDR pour être activées plus 3 strictement surfacades, ainsi que 2 supplémentaires ouvertes en prévision de modification de la réglementation ou suite à une catastrophe climatique.

En dehors des types d'opérations du cadre national, il a été fait le choix de ne pas recourir aux options de coûts simplifiés tels que décrits dans l'article 68 du R(UE) n° 1303/2013 du 17 décembre 2013. Très peu de mesures financent les frais de fonctionnement des structures et le plafonnement de la prise en compte de ces frais dans les dépenses éligibles ne justifiaient pas cette mise en œuvre généralisée.

### 3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC)<sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feeder]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	201 761 137,00	63,16	5,77

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feeder visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feeder]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	201 761 137,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	201 761 137,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feeder	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de	[Jours] Délai moyen pour le	Observations

l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	versement des paiements aux bénéficiaires	

## **4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME**

### **4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action**

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Le PDR-FEADER de Champagne-Ardenne précise que l'article 54 du règlement (UE) n°1305/2013 est d'application et les modalités de sa mise en œuvre sont en cours de définition :

L'année 2016 a été marquée par la fusion des Régions, avec la réorganisation et l'harmonisation administratives qui s'en sont suivies. Issue de la réforme territoriale inscrite dans la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, la Région Grand Est (Alsace Champagne-Ardenne Lorraine) - créée le 1er janvier 2016 - est désormais l'autorité de gestion unique de trois PDR de mise en œuvre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Afin d'harmoniser la mise en œuvre du Réseau Rural Régional (RRR) sur l'ensemble du territoire régional, l'autorité de gestion s'est engagée à mettre en place un réseau rural régional unique à l'échelle du Grand Est. L'année 2016 a ainsi été consacrée à cette démarche de construction d'un réseau rural régional à l'échelle de la Région Grand Est, et la définition de la ligne de conduite d'un RRR à l'échelle de la grande région, opérationnel dès 2017.

Conformément à l'article 12.2 du règlement (UE) n° 808/2014, la Région Grand Est a fait le choix d'une cellule d'animation « mixte » impliquant à la fois l'Autorité de Gestion unique et un ou plusieurs prestataires externes sélectionnés :

- mobilisation des ressources internes de l'Autorité de Gestion pour déployer le Réseau Rural Grand Est avec des moyens humains dédiés au RRR par l'AG en interne

- appuis de prestataires externes, sélectionnés par des procédures d'appels d'offres ou de mise en concurrence, notamment pour :

- accompagner, au plus proche des territoires, l'animation de groupes de travail thématiques et de visites de terrain (préparation des réunions, recherche des intervenants, gestion logistique des réunions)
- des intervenants pour les formations spécifiques (GAL LEADER, coopération, conseillers et services de soutien à l'innovation, etc...)
- la capitalisation des pratiques à travers des interviews, la constitution de recueils d'expériences et des fiches, la veille, etc...
- l'évaluation des activités du Réseau Rural

Ce RRR élargi établira ensuite ses axes de travail pour la programmation en cours en se basant sur les expériences acquises dans les trois anciennes régions. L'animation des GAL et des territoires de projets fera

partie des missions confiées au RRR.

Une nouvelle gouvernance sera mise en œuvre sur la base d'un partenariat élargi dont les instances prendront en compte l'ensemble des composantes de la ruralité.

En parallèle, la cellule d'animation 2016 du Réseau Rural en Lorraine en 2016 (le prestataire étant l'association Citoyens et Territoires (ex. Carrefour des pays Lorrains) qui a remporté le marché public 2016 comme les années précédentes) a changé ses statuts lors de son assemblée générale du 10 mai 2016 pour étendre son champ d'action à l'ensemble du territoire de la Région Grand Est. Cette modification a permis d'ouvrir les activités du réseau aux acteurs champardennais et alsaciens au cours du second semestre 2016.

#### 4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

En 2016, les structures lorraines de fonctionnement du Réseau Rural Régional ont étendu leur champ d'action à l'ensemble du territoire de la Région Grand Est et ouvert leurs activités aux acteurs champardennais et alsaciens. Les acteurs alsaciens et champardennais du développement rural ont ainsi été invités à :

- L'atelier du cycle intitulé « les atouts des territoires ruraux dans la transition énergétique » qui a eu lieu à Poix-Terron (08) le 20 septembre et qui portait sur la participation des citoyens dans les projets de production d'énergies renouvelables. Plusieurs visites ont été programmées dans la Communauté de communes des Crêtes préardennaises : le parc éolien citoyen Les Ailes des crêtes à Chagny et le projet de centrale villageoise photovoltaïque à Signy L'Abbaye.
- La conférence régionale annuelle en Lorraine qui s'est tenue le 7 décembre à Tomblaine (54) et qui portait sur " Comment stimuler le développement économique de proximité dans les territoires",

Les newsletters du Réseau Rural ont porté sur l'ensemble du Développement Rural du Grand Est.

**Indicateurs communs de réalisation** (annexe IV règlement UE n°808/2014 – p.60) :

**O.24 Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRR** (Mise en réseau [article 54 du règlement (UE) n°1305/2013]) : **3**

- Finalisation de l'accompagnement des territoires LEADER (séminaires thématiques et groupes de travail) avec un groupe de travail « Elaboration de la stratégie LEADER et préparation de l'animation » le mardi 8 mars 2016 (Animateurs des GAL Champardennais, Région et ASP) et accompagnement des GAL dans la phase de conventionnement.

- Conférence annuelle le 7 décembre 2016 : 117 participants au total dont 16 participants champardennais

- Ateliers EnR (Énergies renouvelables) à Poix-Terron le 20 septembre 2016 : 37 participants dont 19 participants champardennais

**O.26 Nombre d'activités du réseau rural national et du réseau européen de développement rural auxquelles le RRR a participé** (Mise en réseau [article 54 du règlement (UE) n°1305/2013]) : **3**

- Réunion des réseaux ruraux régionaux le 6 avril à Paris
- Séminaire du Réseau rural national du 29 juin à Versailles
- Réunion des réseaux ruraux régionaux le 24 novembre à Paris

**4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]**

L'autorité de gestion s'est dotée très tôt d'une personne en charge de la publicité et de la communication générale autour des Fonds Européens Structurels et d'Investissement, de sorte que cet aspect revêt un certain dynamisme concrétisé par différentes actions/opérations pour le FEADER et le PDR.

La **Stratégie de communication** harmonisée à l'échelle du Grand Est et adoptée par les Comités de suivi plurifonds de chaque territoire en octobre 2016 a permis des résultats sur la période concernée :

- Organisation du travail en équipe des deux chargées de communication :
  - mise en place du service pilotage qui assure des missions transverses au sein de la Direction Europe et International (DEI) du Conseil Régional du Grand Est,
  - mise en place d'un réseau de référents communication au sein des services programmations de la DEI,
  - répartition des champs d'intervention selon les supports de communication et les programmes (7 programmes à l'échelle du Grand Est).
- Ouverture en octobre 2016 d'une page Facebook, l'Europe s'engage en Grand Est :
  - @europeenGE,
  - minimum de 3 publications par semaine,
  - 438 abonnés au 12 mai 2017.
- Communication sur le web :
  - mise en place d'une page dédiée au Mois de l'Europe 2016  
<http://www.alsacechampagneardennelorraine.eu/mois-europe/>
  - accès maintenu aux pages dédiées à l'Union européenne sur le site de l'ancienne Région Champagne-Ardenne :  
<https://www.cr-champagne->

La fermeture programmée de ce site au profit du site déployé par la Région Grand Est, et la fin de contrat reliant l'autorité de gestion à son prestataire, ne permet pas d'avoir accès aux données statistiques de fréquentation de ces pages.

- Organisation du Mois de l'Europe en mai 2016 :

- 450 évènements à l'échelle du Grand Est organisés par les acteurs de la société civile autour de la présence de l'Union européenne en Grand Est,

- 3 évènements organisés par la Région (évènements consacrés aux différents domaines d'intervention des fonds européens, avec la volonté de mettre en lumière la complémentarité des fonds, dont l'évènement de lancement du PDR Champagne-Ardenne, voir ci-dessous),

- 49 publications dans la presse quotidienne régionale recensée,

- passages radio et quelques reportages télévisés.

- Evènement de lancement du PDR FEADER 2014-2020 Champagne-Ardenne

Le 27 mai 2017, sur le site de Châlons-en-Champagne, un évènement a réuni plus de 100 participants pour une après-midi consacrée à 3 tables-rondes différentes et 15 intervenants et porteurs de projets autour des thèmes de l'environnement, de l'agriculture ou du développement territorial.

- Préparation du Kit de publicité harmonisé à l'échelle du Grand Est :

- Kit de publicité livré début mars 2017,

- Composé, sous format dématérialisé, de fiches de rappel des obligations par fonds, de modèles d'affiches et de panneaux personnalisables sous format pdf et word, et d'autocollants mis à disposition sur demande,

- Mis à disposition en 2017 du grand public sur les 3 sites l'Europe s'engage en... et la page europe.grandest.fr

Au travers de ses actions de communication, le Réseau Rural Régional contribue à la publicité du PDR, permettant d'accroître la notoriété des fonds européens et de faire connaître le soutien accordé par l'Union européenne aux projets qui contribuent au développement régional :

- publicité et informations concernant le programme de développement rural
- valorisation des projets soutenus par le PDR auprès du grand public et des partenaires.

**Actions d'information et de publicités menées en 2016 :**

Les actions d'information et de communication réalisées en 2016 dans le cadre du Réseau Rural font



mention de l'emblème de l'Union européenne, assorti de la référence à l'Union européenne ainsi que la référence au Fonds FEADER avec la mention « Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales » (Fiches expériences circuits courts, newsletters, etc...)

**Indicateurs communs de réalisation** (annexe IV règlement UE n°808/2014 – p.60) :

**O.25 Nombre d'outils de communication du RRR** (Mise en réseau [article 54 du règlement (UE) n o 1305/2013] : **5**

Rédaction de 2 fiches-expériences par le RRL portant sur des territoires champardennais

◇ Approche environnementale de l'urbanisme d'Ecordal (08) dans le cadre de la révision du PLU

◇ La commune de Warnécourt (08), engagée pour la biodiversité

3 newsletters du Réseau Rural qui portaient sur le territoire de la Région Grand Est.

Les bénéficiaires remplissent leurs obligations de publicité sur le soutien de FEADER à leur projet dans le respect des engagements rappelés dans les conventions d'attribution juridiques des aides publiques et dans le respect du règlement inhérent (R(UE) n°808/2014 amendé). Les phases de contrôles administratifs sont aussi mises en œuvre pour vérifier ce point. La plupart des projets soutenus étant au sein d'exploitations agricoles, la publicité est assurée par l'affichage de pancarte ou panneau dans le local ou le bâtiment pour lequel le soutien a été obtenu. Les services de la Région sont à la disposition permanente des porteurs de projets et des instructeurs en services déconcentrés de l'État pour répondre à toutes des demandes et accompagner au mieux la promotion de l'intervention de l'Europe dans le développement rural de notre région. Une page dédiée sur le site institutionnel internet est aussi créé dans ce but.

## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

### **5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales**

Conditions ex ante générales	Critère
------------------------------	---------

### 5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critère	Actions à entreprendre	Délai	Organisme chargé de l'exécution	Actions menées	Date d'exécution de l'action	Position de la Commission	Observations
------------------------------	---------	------------------------	-------	---------------------------------	----------------	------------------------------	---------------------------	--------------

### 5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités

Conditions ex ante liées aux priorités	Critère
--	---------

#### 5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables

Conditions ex ante liées aux priorités	Critère	Actions à entreprendre	Délai	Organisme chargé de l'exécution	Actions menées	Date d'exécution de l'action	Position de la Commission	Observations
--	---------	------------------------	-------	---------------------------------	----------------	------------------------------	---------------------------	--------------

**5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées»**

Aucun critère de conditionnalités ex-ante liées aux priorités non rempli est identifié dans le PDR-FEADER de Champagne-Ardenne.

## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Pas de sous-programme

## 7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

### 7.a) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?

7.a1) Liste des mesures contribuant au DP

Il s'agit de l'ensemble des interventions relevant des mesures M01, M02, M16 dont l'impact est transversal et indirect aux autres priorités d'investissement.

7.a2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Les projets du PDR ont été innovants et basés sur des connaissances acquises	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	
Des groupes opérationnels ont été créés		
Variété des partenaires impliqués dans les groupes opérationnels du PEI		Nombre et types de partenaires participant aux projets de coopération
Des actions innovantes ont été mises en œuvre et diffusées par les groupes opérationnels du PEI		Nombre d'actions innovantes soutenues mises en œuvre et diffusées par les groupes opérationnels du PEI

7.a3) Méthodes appliquées

Les critères de jugement sont déclinés comme suit :

1 Les projets soutenus ont été innovants et ont permis le développement de la base des connaissances dans les zones rurales

2 Les projets soutenus ont permis le développement de la base de connaissances au travers d'actions de conseil

3 Des groupes opérationnels ont été créés dans le cadre du PEI

4 Variété des acteurs impliqués dans les groupes opérationnels PEI

5 Des actions innovantes ont été mises en œuvre et diffusées par les groupes opérationnels PEI

Les indicateurs de réalisation (budget, nombre d'opération) sont à commenter.

La part relative des types d'opération (indicateur d'objectif T1: pourcentage des dépenses dans le total des



dépenses au titre du PDR) est à renseigner et à commenter.

#### 7.a4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre et types de partenaires participant aux projets de coopération	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre d'actions innovantes soutenues mises en œuvre et diffusées par les groupes opérationnels du PEI	Non				

#### 7.a5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

sans objet

#### 7.a6) Réponse à la question d'évaluation

M16 n'est pas ouverte.

M02 sera hors FEADER – financée sur fonds propres, car le règlement défini au niveau de la France pose des difficultés de mise en œuvre.

M01 : pas encore de réalisations à venir.

#### 7.a7) Conclusions et recommandations

##### 7.a7.a) Conclusion / Recommandation 1

##### **Conclusion:**

L'information concernant le nombre de partenaires impliqués dans les projets de coopération doit être collectée via les services instructeurs car elle n'est pas saisie dans le système de gestion.

--

**Recommandation:**

<p>Le résultat des actions en termes d'actions innovantes mises en œuvre et diffusées dans le cadre des PEI devra être mesurée par une enquête a posteriori auprès des porteurs des actions financées.</p>
--

**7.b) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?**

### 7.b1) Liste des mesures contribuant au DP

Il s'agit d'apprécier les modalités de la recherche-développement et plus spécifiquement des actions de coopération financées dans le cadre de la mesure M16.

La mesure 16 n'est pas ouverte.

### 7.b2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
		Nombre et types de partenaires participant aux projets de coopération
Une collaboration à long terme entre les entités et institutions de l'agriculture, de la production alimentaire et de la foresterie pour la recherche et l'innovation a été établie	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	
Des opérations de coopération entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement ont été mises en œuvre		

### 7.b3) Méthodes appliquées

sans objet

### 7.b4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre et types de partenaires participant aux projets de coopération	Non				

7.b5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

sans objet

7.b6) Réponse à la question d'évaluation

sans objet

7.b7) Conclusions et recommandations

**7.c) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?**

### 7.c1) Liste des mesures contribuant au DP

Il s'agit des actions de formation qui sont financées dans le cadre de la mesure M01, qui concernent que les actifs agricoles non salariés.

### 7.c2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Le nombre de personnes vivant dans des zones rurales et ayant finalisé un apprentissage tout au long de la vie et une formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie a augmenté	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	

### 7.c3) Méthodes appliquées

Le critère de jugement est l'augmentation de la compétence et de la qualification des actifs des zones rurales.

### 7.c4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	Non				

### 7.c5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

sans objet

### 7.c6) Réponse à la question d'évaluation

La mesure 01 n'a pas encore de réalisations fin 2016.

7.c7) Conclusions et recommandations

7.c7.a) *Conclusion / Recommandation 1*

**Conclusion:**

sans objet

**Recommandation:**

Le nombre des stagiaires ayant participé aux formations est collecté pour effectuer le paiement. Les services instructeurs doivent fournir l'information si celle-ci n'a pas été saisie dans OSIRIS.

**7.d) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?**

## 7.d1) Liste des mesures contribuant au DP

La question fait référence aux contributions directes de la mesure 04 « aides aux investissements »

Dans le PDR Champagne Ardenne, la mesure 04 est déclinée en 4 sous mesures :

- 4.1 - Aide aux investissements dans les exploitations agricoles
- 4.2 - Aide aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles
- 4.3 - Aide aux investissements dans les infrastructures liées au développement, à la modernisation ou à l'adaptation du secteur agricole et de la foresterie
- 4.4 – Aides aux investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs agroenvironnementaux et climatiques

Les types d'opérations qui contribuent directement au domaine prioritaire **2A** sont :

- 4.1.1 : Développement et modernisation des outils de production primaire en agriculture
- 4.1.2 : Développement et modernisation des activités de diversification des exploitations agricoles et activités agroalimentaires

4.3.2 : Infrastructures pour la mise en place de techniques préservant les ressources en eau.

## 7.d2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
		Structure économique-dimensionnelle des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien
La production agricole par unité de travail annuel des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien a augmenté	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	
Les exploitations agricoles se sont modernisées	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	
Les exploitations agricoles ont été restructurées	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	

### 7.d3) Méthodes appliquées

Le calcul de l'indicateur commun de résultats T4, qui est un ratio exprimé en %, est réalisé comme suit :

- Nombre de bénéficiaires sans doublon des sous mesures contribuant directement au DP2A sur la base des dossiers soldés ou réalisés complets au 31/12/2016 dans le fichier d'extraction Valosiris

Divisé par :

- Nombre d'exploitations moyennes et grandes en région Champagne Ardenne pour l'année 2014. La source utilisée est la donnée fournie par le SRISE Champagne Ardenne.

Des données récentes (2014-2016) sur le nombre d'OTEX seuls éligibles à la sous mesure 4.1 (bovins, ovins et caprins) peuvent permettre d'affiner le calcul de l'indicateur, en ne prenant comme base que le seul univers éligible à cette sous mesure

### 7.d4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur brute calculée dont contribution primaire	Valeur brute calculée dont contribution secondaire, contribution du Leader/DLAL incluse	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	Non						
Indicateur de résultat commun	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues (domaine prioritaire 2A)*	Non						
Indicateur de résultat commun	R2: UTA (unité de travail annuel) (domaine prioritaire 2A)	Non						
Indicateur de résultat commun	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	Non						
Indicateur de résultat supplémentaire	Structure économico-dimensionnelle des exploitations agricoles bénéficiant	Non						



d'un soutien							
--------------	--	--	--	--	--	--	--

#### 7.d5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

L'indicateur commun de résultats T4 n'est pas renseigné car le nombre total d'exploitations agricoles et le nombre de moyennes et grandes exploitations en Champagne Ardenne n'est pas disponible pour les années 2014 à 2016.

#### 7.d6) Réponse à la question d'évaluation

La quasi-totalité des réalisations retenues portent sur la période transitoire durant laquelle ce sont les mesures et dispositifs de la programmation précédente 2007-2013 qui ont été appliqués : dans ce contexte, les effets et les impacts sont évalués sur la base des résultats connus pour la période 2007-2013.

Les évaluations ex-post du PDRH ont clairement mis en lumière les effets positifs du PMBE qui permet une amélioration de la compétitivité des exploitations via la modernisation des ateliers synonyme d'une amélioration de la productivité du travail et d'une amélioration des performances zootechniques du cheptel et, très souvent, via l'augmentation de la taille économique des ateliers. Le PMBE participe aussi à la restructuration de l'amont des filières, en particulier dans le secteur bovin lait : fréquence des formes sociétaires parmi les bénéficiaires (GAEC) et effets des dosseurs PMBE associés à l'installation d'un jeune (dispositif DJA).

Les données disponibles sur la typologie des projets aidés ne permettent pas d'analyser si les réalisations ont été source d'une diversification chez les bénéficiaires du PMBE.

En Champagne Ardenne, les grandes cultures et la vigne sont les orientations agricoles ciblées par le PVE : du fait de la logique d'intervention de ce dispositif orientée vers un meilleur respect de l'environnement, les seuls effets sur la compétitivité des exploitations sont liés à la diminution de la consommation de produits fertilisants et phytosanitaires et donc une économie de consommations intermédiaires, synonyme d'une amélioration de la valeur ajoutée.

Pour le PPE, les évaluations ex post de la programmation 2007-2013 ont montré que les économies d'énergie induites par les réalisations sont significatives mais que compte tenu du poids relatif limité de ces dépenses dans le coût de production, l'impact sur la compétitivité des bénéficiaires était mesuré.

Les effets sont sans doute significatifs dans les exploitations bénéficiaires mais leur nombre, à ce stade la programmation, se révèle limité avec un taux de pénétration du bilan de la mesure 04 inférieur à 1% du nombre total des exploitations moyennes et grandes de la région Champagne Ardenne.

#### 7.d7) Conclusions et recommandations

##### 7.d7.a) Conclusion / Recommandation 1

##### **Conclusion:**

L'indicateur T4 sera renseigné quand la donnée manquant sera disponible (voir 7.d5)

**Recommandation:**

sans objet

**7.e) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?**

### 7.e1) Liste des mesures contribuant au DP

Cette question vise à analyser les effets des interventions du PDR sur les modalités et la mise en œuvre de la politique d'installation, portées par la mesure 6 (opérations 6A DJA et 6B Prêts bonifiés). Dans sa formulation, la question fait explicitement référence :

- au niveau de qualification des jeunes agriculteurs aidés et à la qualité de la préparation de leur projet d'installation apprécié par le niveau de diplôme, le plan de professionnalisation personnalisé (PPP) et le plan d'entreprise à 5 ans ;

à l'équilibre de la pyramide des âges (rapport entre moins de 35 ans et plus de 50 ans) et donc au rapport entre le nombre d'installations et celui des cessations.

### 7.e2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La part de jeunes exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture a augmenté	R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	
Des exploitants agricoles suffisamment qualifiés sont entrés dans le secteur de l'agriculture		Pourcentage d'exploitants agricoles qualifiés dans le secteur agricole du territoire couvert par le PDR

### 7.e3) Méthodes appliquées

A partir du 1er janvier 2015, la France a adopté une réforme de l'installation en agriculture. Parmi de multiples évolutions, le montant de la DJA est versé en deux fois : un acompte lors de l'installation et le solde au bout de 5 ans, selon la bonne mise en œuvre du plan d'entreprise.

Dans ce contexte, seuls les dossiers réalisés complets de la mesure M06 au 31/12/2016 sont pris en compte.

Le calcul de l'indicateur commun de résultats T5, qui est un ratio exprimé en %, est réalisé comme suit :

- Nombre de bénéficiaires de la mesure M06 dont les dossiers sont réalisés complets au 31/12/2016

Divisé par :

- Nombre d'exploitations moyennes et grandes en région Champagne Ardennes pour l'année 2014. La source utilisée est la donnée fournie par le SRISE Champagne Ardenne.

Dans ce contexte, un indicateur additionnel est proposé : nombre de bénéficiaires de la mesure M06 au 31/12/2016.

#### 7.e4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation supplémentaire	Nombre de bénéficiaires de la mesure M06 au 31/12/2016	Non	125,00			Fichier Valosiris
Indicateur de résultat commun	R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage d'exploitants agricoles qualifiés dans le secteur agricole du territoire couvert par le PDR	Non				

#### 7.e5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

On ne dispose d'aucun fichier des services instructeurs (GUSI) pour renseigner le portrait des bénéficiaires de la sous mesure 0.6.01 et nourrir ainsi la réflexion sur :

- Le niveau de diplôme et la qualité des PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé)
- L'âge des bénéficiaires pour évoquer les effets sur le renouvellement des générations.

L'indicateur commun de résultats T5 n'est pas renseigné car le nombre total d'exploitations agricoles et le nombre de moyennes et grandes exploitations en Champagne Ardenne ne sont pas disponibles pour les années 2014 à 2016.

Les données relatives à l'analyse de la pyramide des âges et à son évolution ne sont pas disponibles : de ce fait, le ratio « moins de 35 ans / plus de 55 ans » et son évolution (en nombre et/ou en %) n'est pas disponible

#### 7.e6) Réponse à la question d'évaluation

En absence d'informations précises sur le portrait des bénéficiaires de la mesure 06 *Installation*, il n'est pas possible d'évaluer le niveau de qualification des agriculteurs aidés lors de leur installation.

Le renouvellement des générations est mesuré par l'indicateur « nombre des moins de 35 ans/nombre des plus de 55 ans » pour les chefs des moyennes et grandes exploitations : les données pour calculer et commenter cet indicateur ne sont pas disponibles.

## 7.e7) Conclusions et recommandations

### 7.e7.a) Conclusion / Recommandation 1

#### **Conclusion:**

La valeur de l'indicateur T5 sera calculée quand les données nécessaires à son calcul seront disponibles (voir 7 e5).

#### **Recommandation:**

Il est préconisé d'utiliser le ratio sur l'âge des chefs d'exploitations « moins de 35 ans / plus de 55 ans et son évolution » en nombre et en %, pour évaluer le renouvellement des générations. Il sera calculé idéalement en début de programmation (2014) : l'évolution du ratio permet de juger du renouvellement des générations au sein des chefs d'exploitations agricoles moyennes et grandes de la région.

**7.f) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?**

### 7.f1) Liste des mesures contribuant au DP

Stricto sensu, cette question porte sur les effets de la mesure M03 qui vise à soutenir la participation des agriculteurs à des régimes de qualité : cette mesure n'est pas activée dans le PDR Champagne Ardenne.

Mais plus largement, la question porte aussi sur les effets de la mesure 04 qui vise à soutenir les investissements physiques et notamment aux sous mesures 4.1 et 4.2 dont les effets attendus portent sur l'amélioration de la compétitivité.

### 7.f2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La mise en place de programmes de qualité par les producteurs primaires a augmenté	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	
La participation des producteurs primaires à des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs axés sur la qualité et des organisations interprofessionnelles a augmenté	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	
La compétitivité des producteurs primaires bénéficiant d'un soutien s'est améliorée		Production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien
La marge des producteurs primaires sur le prix final des produits agricoles a augmenté		Marge des producteurs primaires sur le prix final des produits agricoles
La valeur ajoutée des produits agricoles pour les producteurs primaires a augmenté		

### 7.f3) Méthodes appliquées

L'indicateur T6, tel que défini ci-dessus, n'est pas applicable au PDR Champagne Ardenne

Un indicateur additionnel est proposé : pourcentage d'exploitation ayant bénéficié d'un soutien dans le cadre des réalisations des sous-mesures 4.1 et 4.2.

### 7.f4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
-------------------	-------------------------------------	------	------------------------	-----------------------	-----------------------	-------------------------------------

Indicateur de résultat commun	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Marge des producteurs primaires sur le prix final des produits agricoles	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien	Non				

#### 7.f5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Le calcul de l'indicateur commun de résultats T6 tel que défini ci-dessus n'est pas pertinent dans le contexte du PDR Champagne Ardenne : les mesures apportant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs ne sont pas activés par le programme (M03 et M09).

#### 7.f6) Réponse à la question d'évaluation

La question évaluative relative au DP 3A est sans objet : avec seulement 2 bénéficiaires, les effets et les impacts des réalisations ne sont pas significatifs à l'échelle régionale.

#### 7.f7) Conclusions et recommandations

##### 7.f7.a) Conclusion / Recommandation 1

##### **Conclusion:**

L'indicateur additionnel sera calculé quand les données relatives au nombre d'exploitations moyennes et grandes en région Champagne Ardenne seront disponibles pour les années 2014 à 2016.

##### **Recommandation:**

sans objet

**7.g) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.h) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?**



### 7.h1) Liste des mesures contribuant au DP

Les combinaisons de mesures et les indicateurs de résultats associés qu'il sera nécessaire d'analyser sont :

- Pour les terres agricoles : M04, M07, M10, M11, M12, M13
- Pour les terres forestières : M08

Les mesures M01, M02 et M16 sont des mesures transversales mobilisées à titre secondaire pour accompagner les évolutions et les changements de pratiques par des actions de formation, d'information, de transferts et de conseils.

### 7.h2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La biodiversité des terres sous contrats a été restaurée, préservée et améliorée	R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	
La biodiversité des terres sous contrats a été restaurée, préservée et améliorée	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	

### 7.h3) Méthodes appliquées

Cette question vise à analyser les effets des interventions du PDR sur la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité et des paysages. Elle se focalisera principalement sur les mesures suivantes: les MAEC (éléments du paysage, réduction des intrants,...), le soutien à l'agriculture biologique, l'ICHN (maintien des prairies favorables à la biodiversité et aux paysages,...), paiement au titre de Natura 2000, soutien à l'agroforesterie.

**Les indicateurs d'objectifs** retenus pour ce domaine prioritaire sont :

- **T9** : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)
- **T8** : pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)
- Total des investissements (public et privé) en faveur de la biodiversité (euros)
- Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de la biodiversité (euros)

**Les indicateurs de résultats** associés sont :

- Indicateur commun de résultat **R7** : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages. Source ISIS et OSIRIS

- Indicateur commun de résultat **R6** : Pourcentage de forêts ou d'autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et les paysages. Source ISIS et OSIRIS
- Indicateur additionnel : Typologie des mesures à effet sur la biodiversité et les paysages (effet fort/faible). Source : Analyse théorique sur base de la littérature scientifique / Analyse de la logique d'intervention
- Indicateur additionnel : Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la biodiversité et les paysages. Source : ISIS, ODR pour le croisement réalisations / zones à enjeux

L'ICHN n'est pas pris en compte dans le calcul des indicateurs de pourcentages de terres, elle est prise en compte dans le calcul de l'indicateur « total des investissements ».

Calcul **T9** :

- PHAE = 34 697,85 ha
- MAEt = 16 184,43 ha

Calcul de l'indicateur « % terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la biodiversité et les paysages » :

- MAEt = 16 184,43 ha

Calcul indicateurs « Total des investissements (public, privé) en faveur de la biodiversité » :

- ICHN = 6 667 062,78 €
- PHAE = 2 484 036,61 €
- MAEt = 1 963 592,63 €

#### 7.h4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O2 - Total des investissements	Non	11 114 692,02			Pour ICHN : campagnes 2015 (données ASP) MAEt : campagne 2014 (source : ODR)
Indicateur de réalisation supplémentaire	% de terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la biodiversité et les paysages	Oui	1.9%			SAU en ZAP biodiversité : 861 000 ha (source : Région Grand Est, RPG 2012)
Indicateur de résultat	R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats	Oui				Surface en forêt 2015 : 712 400 ha (source: Agreste -

commun	de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)					Statistique agricole annuelle provisoire 2015)
Indicateur de résultat commun	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	Oui	3.28%			MAEt : campagne 2014 (source : ODR) SAU 2015 : 1 549 600 ha (source: Agreste - Statistique agricole annuelle provisoire 2015)

#### 7.h5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Pas d'information sur la surface agricole en ZAP biodiversité

Pas de réalisations, d'opérations achevées sur les mesures concernées par l'indicateur T8.

Pas de données sur les campagnes 2015 et 2016 pour les MAEC

Pas de données sur la campagne 2016 pour l'ICHN

#### 7.h6) Réponse à la question d'évaluation

Encore peu de réalisations, hormis ICHN. Notamment lié au problème de la mise en œuvre des MAEC.

La mesure 13 (ICHN) a d'ailleurs, fin 2016, un niveau d'engagement de 15,9% pour un niveau de réalisation de 4,4%.

D'autres mesures n'ont également peu voire pas de réalisations mais des engagements existent fin 2016 (M04).

Il est difficile de répondre à la question évaluative de manière pertinente au vu du peu de mise en œuvre des mesures au 31/12/16.

#### 7.h7) Conclusions et recommandations

##### 7.h7.a) Conclusion / Recommandation 1

##### **Conclusion:**

Il faudrait renseigner les DP secondaire dans chacun des dossiers afin de pouvoir prendre en compte les mesures dans les réponses aux questions évaluatives. Par exemple la sous-mesure M04.01-D a des effets sur l'eau, la biodiversité, les sols, etc.

Les indicateurs manquants pourront être calculés lorsque des réalisations seront enregistrées dans les tableaux de suivi.

**Recommandation:**

Il sera nécessaire de bien enregistré la surface en forêt concernée par la mesure M08 afin de pouvoir calculer l'indicateur T8

**7.i) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?**

### 7.i1) Liste des mesures contribuant au DP

Les combinaisons de mesures et les indicateurs de résultats associés qu'il sera nécessaire d'analyser sont :

- Pour les terres agricoles : M04, M07, M10, M11, M12, M13
- Pour les terres forestières : M08

Les mesures M01, M02 et M16 sont des mesures transversales mobilisées à titre secondaire pour accompagner les évolutions et les changements de pratiques par des actions de formation, d'information, de transferts et de conseils.

### 7.i2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La qualité de l'eau s'est améliorée	R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	
La qualité de l'eau s'est améliorée	R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	

### 7.i3) Méthodes appliquées

La question 9 vise à analyser les effets de l'intervention sur la restauration, la préservation et l'amélioration de la gestion de l'eau sur l'aspect qualité, et en particulier sur les deux paramètres nitrates et pesticides. Elle se focalisera sur les mesures suivantes : MAEC et mesures de soutien à l'agriculture biologique.

**Les indicateurs d'objectifs** retenus pour ce domaine prioritaire sont :

- **T10** : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)
- Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de l'eau (euros)
- **T8** : pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)

**Les indicateurs de résultats** associés sont :

- Indicateur commun de résultat R8 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau : calculé à partir des données de Superficie des terres agricoles (en ha) sous contrats de gestion (Sources: base de données des projets MA/PA, SIGC) et du Total des superficies des terres agricoles (en ha) en 2015 sur le territoire du PDR
- Indicateur commun de résultat R9 : Pourcentage de terres forestières sous contrats de gestion visant

à améliorer la gestion de l'eau : calculé à partir des données concernant le total des zones sous contrats de gestion (Sources: base de données des projets MA/PA, SIGC)

- Indicateur additionnel : Typologie des mesures à effet sur la qualité de l'eau (effet fort/faible) : Source : Analyse théorique sur base de la littérature scientifique / Analyse de la logique d'intervention
- Indicateur additionnel : Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la gestion de l'eau : Source : ISIS, ODR pour le croisement réalisations / zones à enjeux

Calcul T10 :

- MAEt = 603,71 ha

Calcul indicateur « % terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur l'eau » :

- MAEt = 603,71 ha

Calcul indicateurs « Total des investissements (public, privé) en faveur de l'eau » :

- M04.4 = 63 209,96 €
- MAEt = 88 165,81 €

#### 7.i4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O2 - Total des investissements	Non	151 375,77			ICHN : campagne 2015 (source : ASP) MAEt : campagne 2014 (source : ODR)
Indicateur de réalisation supplémentaire	% de terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur l'eau	Oui	0.04%			SAU en ZAP eau : 1 430 200 ha (Source : Région Grand est et RPG 2012)
Indicateur de résultat commun	R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	Oui	0.04%			SAU 2015 : 1 549 600 ha (source: Agreste - Statistique agricole annuelle provisoire 2015)
Indicateur de résultat commun	R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	Oui				Surface en forêt 2015 : 712 400 ha (source: Agreste - Statistique agricole annuelle provisoire 2015)

#### 7.i5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Pas de réalisations, d'opérations achevées sur les mesures concernées par l'indicateur T11.

Pas de données sur les campagnes 2015 et 2016 pour les MAEC

Pas d'information sur la surface agricole en ZAP eau

#### 7.i6) Réponse à la question d'évaluation

Encore peu de réalisations. Notamment lié au problème de la mise en œuvre des MAEC.

9 dossiers ont été soldés, sur les 21 engagés pour la mesure M04.04 (PVE) pour un montant total d'investissement de 63 210 €. 2 autres dossiers sont engagés pour cette sous-mesure M04.04

D'autres mesures n'ont également peu voire pas de réalisations mais des engagements existent fin 2016. Notamment pour la M04.01 (équipements spécifiques préservation ressources en eau), 199 dossiers sont engagés fin 2016, pour un montant total d'investissement de 1 711 737 €

Il est difficile de répondre à la question évaluative de manière pertinente au vu du peu de mise en œuvre des mesures au 31/12/16.

#### 7.i7) Conclusions et recommandations

##### 7.i7.a) Conclusion / Recommandation 1

##### **Conclusion:**

Il faudrait renseigner les DP secondaire dans chacun des dossiers afin de pouvoir prendre en compte les mesures dans les réponses aux questions évaluatives. Par exemple la sous-mesure M04.1-D a des effets sur l'eau, la biodiversité, les sols, etc.

Les indicateurs manquants pourront être calculés lorsque des réalisations seront enregistrées dans les tableaux de suivi.

##### **Recommandation:**

Il sera nécessaire de bien enregistré la surface en forêt concernée par la mesure M08 afin de pouvoir calculer l'indicateur T11

#### 7.j) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?

### 7.j1) Liste des mesures contribuant au DP

Les combinaisons de mesures et les indicateurs de résultats associés qu'il sera nécessaire d'analyser sont :

- Pour les terres agricoles : M04, M07, M10, M11, M12, M13
- Pour les terres forestières : M08

Les mesures M01, M02 et M16 sont des mesures transversales mobilisées à titre secondaire pour accompagner les évolutions et les changements de pratiques par des actions de formation, d'information, de transferts et de conseils.

### 7.j2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La gestion des sols s'est améliorée	R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	
La gestion des sols s'est améliorée	R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	
L'érosion des sols a été empêchée		Informations supplémentaires sur l'érosion des sols des terres sous contrats de gestion

### 7.j3) Méthodes appliquées

La question 10 vise à analyser les effets de l'intervention sur l'amélioration de la gestion des sols et en particulier la prévention de l'érosion. Les mesures concernées sont principalement les MAEC visant à l'implantation d'éléments du paysage (haies,..) ou au maintien des prairies, ainsi que les autres mesures favorisant le maintien ou l'amélioration de la matière organique dans les sols.

**Les indicateurs d'objectifs** retenus pour ce domaine prioritaire sont :

- **T12** : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)
- **T13** : pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)

**Les indicateurs de résultats associés** sont :

- Indicateur commun de résultat R10 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols : calculé à partir des données de Superficie des terres agricoles (en ha) sous contrats de gestion (Sources: base de données des projets MA/PA, SIGC) et du Total des



superficiés des terres agricoles (en ha) en 2015 sur le territoire du PDR

- Indicateur commun de résultat R11 : Pourcentage de terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols : calculé à partir des données concernant le total des zones sous contrats de gestion ; Sources : base de données des projets MA/PA, SIGC
- Indicateur additionnel : Typologie des mesures à effet sur la gestion des sols (érosion) (effet fort/faible) ; Source : Analyse théorique sur base de la littérature scientifique / Analyse de la logique d'intervention

**Indicateur additionnel** : Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la gestion des sols ; Source : ISIS, ODR pour le croisement réalisations / zones à enjeux

#### 7.j4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation supplémentaire	% terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur les sols	Oui				Surface ZAP sol : 739 800 ha (Source : Région Grand Est et RPG 2012)
Indicateur de résultat commun	R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	Oui				SAU 2015 : 1 549 600 ha
Indicateur de résultat commun	R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	Oui				Surface en forêt 2015 : 712 400 ha
Indicateur de résultat supplémentaire	Informations supplémentaires sur l'érosion des sols des terres sous contrats de gestion	Non				

#### 7.j5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Pas de réalisations liées à ce DP

Pas d'information sur la surface agricole en ZAP sol

#### 7.j6) Réponse à la question d'évaluation

Pas de réalisations. Notamment lié au problème de la mise en œuvre des MAEC.

D'autres mesures n'ont également pu voire pas de réalisations mais des engagements existent fin 2016 (M04).

7.j7) Conclusions et recommandations

7.j7.a) *Conclusion / Recommandation 1*

**Conclusion:**

Il faudrait renseigner les DP secondaire dans chacun des dossiers afin de pouvoir prendre en compte les mesures dans les réponses aux questions évaluatives. Par exemple la sous-mesure M04.1-D a des effets sur l'eau, la biodiversité, les sols, etc.

Les indicateurs manquants pourront être calculés lorsque des réalisations seront enregistrées dans les tableaux de suivi.

**Recommandation:**

Il sera nécessaire de bien enregistré la surface en forêt concernée par la mesure M08 afin de pouvoir calculer l'indicateur T13

**7.k) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.l) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.m) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?**

### 7.m1) Liste des mesures contribuant au DP

Les combinaisons de mesures et les indicateurs de résultats associés qu'il sera nécessaire d'analyser sont : M04 et M06

Les mesures M01, M02 et M16 sont des mesures transversales mobilisées à titre secondaire pour accompagner les évolutions et les changements de pratiques par des actions de formation, d'information, de transferts et de conseils

### 7.m2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La fourniture de sources d'énergie renouvelables a augmenté	R15: énergie renouvelable produite à partir de projets soutenus (domaine prioritaire 5C)*	
La fourniture de sources d'énergie renouvelables a augmenté	T16: total des investissements dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	O3 : Nombre d'opérations d'investissement dans la production d'énergie renouvelable
L'utilisation de sources d'énergie renouvelables a augmenté		Énergie renouvelable utilisée dans les exploitations bénéficiant d'un soutien
L'utilisation de sources d'énergie renouvelables a augmenté		Total des investissements en faveur de l'utilisation des énergies renouvelables bénéficiant d'un soutien au titre du PDR;

### 7.m3) Méthodes appliquées

La question 13 vise à analyser les effets des mesures facilitant la fourniture et l'utilisation de diverses matières à des fins de bioéconomie.

La bioéconomie est caractérisée par un recours à la biomasse comme matière première pour la fabrication de nombreux produits (énergie, chimie, matériaux, alimentation); et peut ainsi participer à la transition vers une dépendance moindre aux hydrocarbures.

Il conviendra pour répondre à la question 13 de mesurer les volumes de biomasse mobilisés à des fins de bioéconomie.

**L'indicateur d'objectifs** retenu pour ce domaine prioritaire est :

- <>: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)

Indicateur commun de résultat **R15** : énergie renouvelable produite à partir de projets bénéficiant d'un soutien: calculé à partir des données caractéristiques du projet (taille, typologie) avec un facteur d'énergie renouvelable (issues de la base de donnée des opérations), Information du projet réalisé sur la situation avant et après sa réalisation (technologie utilisée, capacité, énergie générée), Coefficient de conversion en Tep utilisé (par exemple la Directive 2009/28/EC; International Energy Agency)

(Sources: étude sur un échantillon pertinent de projets réalisés dans le domaine prioritaire)

- Indicateur cible **T16 DP 5C** : total des investissements dans la production d'énergie renouvelable (Sources: OSIRIS)
- Indicateur de réalisation **O.3** : Nombre d'opérations d'investissement dans la production d'énergie renouvelable: Source : OSIRIS
- Indicateur additionnel Helpdesk : Total des investissements soutenus par le PDR pour l'utilisation d'énergie renouvelable: Source : OSIRIS

#### 7.m4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur brute calculée dont contribution primaire	Valeur brute calculée dont contribution secondaire, contribution du Leader/DLAL incluse	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R15: énergie renouvelable produite à partir de projets soutenus (domaine prioritaire 5C)*	Non						
Indicateur de résultat commun	T16: total des investissements dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	Non						Pas d'opération soldée au 31/12/16
Indicateur de résultat supplémentaire	Total des investissements en faveur de l'utilisation des énergies renouvelables bénéficiant d'un soutien au titre du PDR;	Non						Pas d'opération soldée au 31/12/16
Indicateur de résultat supplémentaire	Énergie renouvelable utilisée dans les exploitations bénéficiant d'un soutien	Non						
Indicateur de résultat supplémentaire	O3 : Nombre d'opérations d'investissement dans la production d'énergie renouvelable	Non						Pas d'opération soldée au 31/12/16

#### 7.m5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Pas de réalisation au 31/12/16

#### 7.m6) Réponse à la question d'évaluation

Il n'y a pas de réalisations sur les mesures M01, M02 et M16.

Il n'y a pas non plus d'opérations soldées sur les mesures M04 et M06, mais des engagements à hauteur de 1 491 109 € d'investissement pour 53 dossiers, sont prévus fin 2016 sur la M04.03 (desserte forestière) et 6 dossiers sont engagés sur la mesure M06.04 (développement des équipements de méthanisation) pour un montant d'investissement de 1 317 298 €.

Ces investissements sont néanmoins encore loin de l'objectif ambitieux affiché pour 2023.

#### 7.m7) Conclusions et recommandations

##### 7.m7.a) Conclusion / Recommandation 1

##### **Conclusion:**

L'indicateur R15 nécessitera de bien suivre et d'enregistrer pour chaque dossier la quantité d'énergie renouvelable produite dans le projet.

##### **Recommandation:**

Les indicateurs manquants pourront être calculés lorsque des réalisations seront enregistrées dans les tableaux de suivi.

#### 7.n) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

#### 7.o) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?

### 7.o1) Liste des mesures contribuant au DP

Ce domaine prioritaire ne concerne que la Champagne-Ardenne, car pas de DP 2C ouvert dans cette Région.

La mesure et les indicateurs de résultats associés qu'il sera nécessaire d'analyser est la mesure M08.

Les mesures M01, M02 et M16 sont des mesures transversales mobilisées à titre secondaire pour accompagner les évolutions et les changements de pratiques par des actions de formation, d'information, de transferts et de conseils

### 7.o2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie a augmenté	R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	Matière organique dans le sol des terres arables
Les terres agricoles et sylvicoles sous contrat de gestion amélioré contribuant à la séquestration du carbone ont augmenté	R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	

### 7.o3) Méthodes appliquées

La question 15 vise à analyser les effets des actions liées aux mesures soutenant la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie.

Sont particulièrement ciblées par cette question, les mesures favorables à la gestion de la forêt, à l'agroforesterie et à certaines utilisations du sol connues pour leur haut niveau de séquestration du carbone (les prairies par exemple).

**L'indicateur d'objectifs** retenu par la Champagne-Ardenne pour ce domaine prioritaire est :

- **T19** : pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)

**Les indicateurs de résultats** associés sont :

- Indicateur commun de résultat **R20/T19/O5** : pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion qui contribuent à la séquestration ou à la conservation du carbone (Source: bases de données des opérations AG/ASP (+ SIGC) et Eurostat)
- Indicateur d'impact **I.12** : Matière organique dans le sol des terres arables. Sources : GIS Sol

#### 7.04) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	Oui				Pas d'opération soldée au 31/12/16
Indicateur de résultat supplémentaire	Matière organique dans le sol des terres arables	Non	95 238,45			Stock de carbone par région (2013) en kilo tonnes (kT) (cf GIS Sol X corine land cover)

#### 7.05) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Pas d'opération soldée au 31/12/16

#### 7.06) Réponse à la question d'évaluation

La mesure M08.06 n'a pas encore d'opérations soldée au 31/12/2016. 20 dossiers sont engagés pour un montant d'investissement de 1 495 900 €

L'analyse de l'indicateur d'impact « Matière organique dans le sol des terres arables » pourra se faire en fin de programmation lorsqu'il y aura eu une mise à jour de Corine Land Cover ou une mise à jour des données GIS Sol. Il pourra ainsi être comparé à la valeur de l'indicateur en début de programme, calculée ici.

#### 7.07) Conclusions et recommandations

##### 7.07.a) Conclusion / Recommandation 1

##### **Conclusion:**

sans objet

##### **Recommandation:**

Il sera nécessaire de bien enregistrer les surfaces concernées par la mesure M08 afin de pouvoir calculer l'indicateur T19

**7.p) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?**



### 7.p1) Liste des mesures contribuant au DP

Il s'agit des résultats attendus de la mesure M06 concernant la création d'entreprise non agricole.

### 7.p2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Des emplois ont été créés	R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	
Des petites entreprises ont été créées		Pourcentage de petites entreprises nouvellement créées avec le soutien du PDR
Les petites entreprises ont diversifié leur activité économique		Pourcentage de petites entreprises dans le secteur non-agricole créées avec le soutien du PDR

### 7.p3) Méthodes appliquées

Il n'y a pas de réalisations (soldées) en 2016.

### 7.p4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage de petites entreprises dans le secteur non-agricole créées avec le soutien du PDR	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage de petites entreprises nouvellement créées avec le soutien du PDR	Non				

### 7.p5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Il n'y a pas de réalisations (soldées) en 2016.

7.p6) Réponse à la question d'évaluation

Il n'y a pas de réalisations (soldées) en 2016.

7.p7) Conclusions et recommandations

7.p7.a) *Conclusion / Recommandation 1*

**Conclusion:**

Il n'y a pas de réalisations (soldées) en 2016.

**Recommandation:**

Pour renseigner les indicateurs de résultat concernant la création d'emploi; les services instructeurs devront collecter l'information auprès des bénéficiaires a posteriori.

Les indicateurs additionnels de résultat pourront être renseignés en limitant l'indicateur du nombre des petites entreprises aux seules zones rurales.

**7.q) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?**

### 7.q1) Liste des mesures contribuant au DP

Le DP correspond aux résultats attendus des mesures M06, M07 et M19 (Leader); concernant le développement des activités non agricoles (ou sylvicoles) dans les zones rurales, avec ou sans Leader.

### 7.q2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
		Pourcentage des dépenses du PDR dans les mesures Leader par rapport aux dépenses totales du PDR
		Nombre de projets/d'initiatives soutenus par la Stratégie de développement local
Des opportunités d'emploi ont été créées grâce à des stratégies de développement local	R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	
Le territoire et la population rurale couverts par les groupes d'action locale ont augmenté	R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	
L'accès aux services et aux infrastructures locales a augmenté dans les zones rurales	R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	
Les services et l'infrastructure locale dans les zones rurales se sont améliorés	R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	
Les populations rurales ont participé à des actions locales		
Les populations rurales ont bénéficié d'actions locales		

### 7.q3) Méthodes appliquées

Pas d'opération soldée au 31/12/16

### 7.q4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	Non				

Indicateur de résultat commun	R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	Non				
Indicateur de résultat commun	R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de projets/d'initiatives soutenus par la Stratégie de développement local	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage des dépenses du PDR dans les mesures Leader par rapport aux dépenses totales du PDR	Non				

#### 7.q5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Pas d'opération soldée au 31/12/16

#### 7.q6) Réponse à la question d'évaluation

La priorité a été donnée en début de programmation à la mise en œuvre des dossiers agricoles. La sélection des GAL a été finalisée en 2016, et la fin des conventionnements avec les GAL, début 2017 a permis un démarrage de la programmation Leader en 2017.

La programmation de la mesure 07 a également débuté en 2017.

#### 7.q7) Conclusions et recommandations

##### 7.q7.a) Conclusion / Recommandation 1

##### **Conclusion:**

Il n'y a pas de réalisations (soldées) en 2016.

##### **Recommandation:**

L'information concernant le nombre d'emplois créés doit être collectée par les GAL une fois le projet réalisé, puis fournie globalement dans le bilan annuel du GAL.

Le chiffrage de la population concerné par un projet de service au public devrait être fait par le service instructeur sur la base du dossier de demande de financement.

**7.r) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.s) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?**

#### 7.s1) Synergies du programme et effet transversal

La question 19 vise à analyser à quel point le croisement entre les priorités et les domaines prioritaires ont renforcé l'efficacité du PDR.

#### 7.s2) Méthodes appliquées

Le tableau proposé dans l'outil méthodologique de l'ASP permettra d'identifier les effets transversaux positifs et négatifs entre priorités et domaines prioritaires, mais aussi de qualifier la nature des effets de chaque mesure.

#### 7.s3) Résultats quantitatifs basés sur le calcul des contributions secondaires des opérations aux domaines prioritaires

Les informations permettant de flécher les contributions secondaires ne sont pas encore disponibles.

#### 7.s4) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Les informations permettant de flécher les contributions secondaires ne sont pas encore disponibles.

#### 7.s5) Réponse à la question d'évaluation

Les informations permettant de flécher les contributions secondaires ne sont pas encore disponibles.

#### 7.s6) Conclusions et recommandations

##### 7.s6.a) Conclusion / Recommandation 1

##### **Conclusion:**

Les informations permettant de flécher les contributions secondaires ne sont pas encore disponibles.

##### **Recommandation:**

sans objet

**7.t) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?**

### 7.t1) Aide à l'assistance technique (hors RRN)

Les actions soutenues dans le cadre de l'assistance technique, tels que précisés dans l'article 59 du règlement (UE) no1303/2013 sont :

- les actions relatives à la préparation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information et à la communication, au réseautage, au règlement des plaintes ainsi qu'au contrôle et à l'audit.
- les actions visant à réduire la charge administrative pesant sur les bénéficiaires, y compris au moyen de systèmes d'échange électronique de données
- les actions visant à renforcer la capacité des autorités des Etats Membres et des bénéficiaires à administrer et à utiliser lesdits fonds

les actions visant à renforcer la capacité des partenaires intéressés et pour soutenir l'échange de bonnes pratiques entre ces partenaires.

### 7.t2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Les capacités institutionnelles et administratives pour la gestion efficace du PDR ont été renforcées		Nombre d'employés impliqués dans la gestion du PDR
Les capacités institutionnelles et administratives pour la gestion efficace du PDR ont été renforcées		Compétences des employés impliqués dans la gestion du PDR
Les capacités institutionnelles et administratives pour la gestion efficace du PDR ont été renforcées		Fonctionnalité du système informatique pour la gestion de programme
Les capacités des partenaires concernés définis à l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1303/2013 ont été renforcées		Types et nombre d'activités de renforcement des capacités
Le PDR a été communiqué auprès du public et les informations ont été diffusées		Nombre d'activités de communication et de diffusion du PDR
Le PDR a été communiqué auprès du public et les informations ont été diffusées		Nombre de personnes recevant des informations sur le PDR
Le PDR a été communiqué auprès du public et les informations ont été diffusées		Informations sur l'utilisation des résultats de l'évaluation
Le suivi a été amélioré		
Les méthodes d'évaluation ont été améliorées et fournissent des résultats d'évaluation fiables		
La mise en œuvre du PDR s'est améliorée		Longueur de la demande et processus de paiement
La charge administrative pesant sur les bénéficiaires a été réduite		



### 7.t3) Méthodes appliquées

sans objet à ce stade de réalisation.

### 7.t4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de personnes recevant des informations sur le PDR	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Informations sur l'utilisation des résultats de l'évaluation	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Types et nombre d'activités de renforcement des capacités	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Fonctionnalité du système informatique pour la gestion de programme	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre d'employés impliqués dans la gestion du PDR	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Compétences des employés impliqués dans la gestion du PDR	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre d'activités de communication et de diffusion du PDR	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Longueur de la demande et processus de paiement	Non				

### 7.t5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Pas d'opération soldée au 31/12/16 : sans objet à ce stade de réalisation.

### 7.t6) Réponse à la question d'évaluation

sans objet à ce stade de réalisation.

7.t7) Conclusions et recommandations

7.t7.a) *Conclusion / Recommandation 1*

**Conclusion:**

sans objet à ce stade de réalisation.

**Recommandation:**

sans objet à ce stade de réalisation.

**7.u) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?**

### 7.u1) Logique d'intervention du RRN

Comme défini dans le Règlement européen, la mise en réseau par le réseau rural national a pour objectifs de :

- a) accroître la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural ;
- b) améliorer la qualité de la mise en œuvre des programmes de développement rural ;
- c) informer le grand public et les bénéficiaires potentiels sur la politique de développement rural et sur les possibilités de financement ;
- d) favoriser l'innovation dans le secteur de l'agriculture, de la production alimentaire et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales.

### 7.u2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Le nombre et les types de parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du PDR ont augmenté		Le nombre de parties prenantes (par type) participant à la mise en œuvre du PDR au titre des activités du RRN (y compris celles réalisées par les GAL)
La qualité de la mise en œuvre du PDR s'est améliorée grâce aux activités du RRN, p.ex.   - Capacités renforcées des bénéficiaires du PDR   - Meilleure connaissance de l'évaluation   - Les enseignements tirés des évaluations sont pris en compte dans la mise en œuvre du programme		Nombre de modifications du PDR basées sur les résultats de l'évaluation et les recommandations des groupes de travail thématiques organisés par le RRN)
Davantage de monde et de bénéficiaires potentiels ont connaissance de la politique de développement rural et des possibilités de financement par le biais des activités du RRN		Pourcentage de projets mis en œuvre dans le cadre du PDR encouragés par les activités du (P)RRN
Davantage de monde et de bénéficiaires potentiels ont connaissance de la politique de développement rural et des possibilités de financement par le biais des activités du RRN		Nombre de personnes ayant été informées de la politique de développement rural et des possibilités de financement grâce aux outils de communication du RRN
L'innovation dans l'agriculture, la foresterie, la production alimentaire et les zones rurales a été favorisée par les possibilités offertes par le RRN		Pourcentage de projets innovants encouragés par le RRN par rapport au nombre total de projets innovants soutenus par le(s) PDR

### 7.u3) Méthodes appliquées

recensement direct

#### 7.u4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de personnes ayant été informées de la politique de développement rural et des possibilités de financement grâce aux outils de communication du RRN	Non	35,00			
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage de projets innovants encouragés par le RRN par rapport au nombre total de projets innovants soutenus par le(s) PDR	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage de projets mis en œuvre dans le cadre du PDR encouragés par les activités du (P)RRN	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de modifications du PDR basées sur les résultats de l'évaluation et les recommandations des groupes de travail thématiques organisés par le RRN)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Le nombre de parties prenantes (par type) participant à la mise en œuvre du PDR au titre des activités du RRN (y compris celles réalisées par les GAL)	Non				

#### 7.u5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

pas d'opération soutenues ni achevées

#### 7.u6) Réponse à la question d'évaluation

Afin d'harmoniser la mise en œuvre du Réseau Rural Régional (RRR) sur l'ensemble du territoire régional, l'autorité de gestion s'est engagée à mettre en place un réseau rural régional unique à l'échelle du Grand Est. En 2016, les structures lorraines de fonctionnement du Réseau Rural Régional ont étendu leur champ d'action à l'ensemble du territoire de la Région Grand Est et ouvert leurs activités aux acteurs champardennais et alsaciens.

Trois actions d'échanges thématiques ont été réalisées.

Cinq outils de communication ont été mis en place.

7.u7) Conclusions et recommandations

**7.v) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.w) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.x) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.y) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.z) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.aa) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.bb) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.cc) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.dd) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.ee) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

## **8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

### **8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]**

A l'exception de la mesure 06 concernant l'installation des jeunes agriculteurs, aucune mesure du PDR n'est directement concernée par cet objectif. En effet, l'ensemble des porteurs de projets s'engage dans le respect de ce principe transversal et intrinsèque aux actions menées, dès la demande de soutien.

Pour illustrer ce propos, sur les 1482 dossiers engagés en mesures hors surface, 604 (40%) sont portés par des personnes physiques, dont 103 femmes (**soit 17%**) ; les mesures 4 et 6 sont concernées avec l'installation des jeunes agriculteurs, mais aussi les investissements en exploitation agricole :

- Mesure 4.1 – investissements en exploitation agricole : sur 847 projets engagés, 134 sont portés par des personnes physiques, dont 18 par des exploitantes (**13%**) ;
- Mesure 4.2 – transformation à la ferme : sur 767 projets engagés, 16 sont portés par des personnes physiques, dont 5 par des femmes (**31%**) ;
- Mesure 4.3 – investissements collectifs pour la préservation de la qualité de l'eau : sur 60 projets engagés, 3 sont portés par des personnes physiques, dont 1 par une femme (**33%**) ;
- Mesure 6.1 – installation des jeunes agriculteurs : sur 449 projets engagés, 79 concernaient l'installation de jeunes agricultrices (**18%**).

La mesure 06 ne comporte pas de critère spécifique visant à la promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et la non-discrimination. Néanmoins, il serait intéressant de montrer que la mesure permet à des femmes de s'installer en agriculture dans une proportion supérieure à la représentation féminine parmi les exploitants agricoles : vers la féminisation du métier ?

### **8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Le PDR est encore en phase de démarrage au cours de l'année 2016.

Il s'agira par la suite du programme de s'assurer que les objectifs du développement durable du PDR seront atteints en termes de financements contribuant à la pérennisation et modernisation de l'outil de production et à la diversification économique des zones rurales, ainsi qu'à la préservation de l'environnement.

#### **Développement durable**

La problématique du développement durable est abordée à plusieurs reprises dans le PDR, notamment dans le cadre de la partie 5.3. Cette partie expose la contribution du PDR-LEADER de Champagne-Ardenne à la lutte contre le réchauffement climatique et à la préservation de l'environnement à travers une contribution détaillée des dispositifs mobilisés. La stratégie développée met en avant la triple performance économique, écologique et sociale pour créer de la valeur dans le secteur agricole, agroalimentaire et forestier.

Concernant l'environnement, l'action du PDR vise à valoriser les richesses naturelles du territoire, ainsi que sa biodiversité et ses paysages. La contribution des mesures Agro-Environnementales (MAEC) y est donc centrale car répondant aux grands enjeux environnementaux de la région (qualité de l'eau, biodiversité,

zones humides, herbe). De même, les mesures concernant la mise en œuvre du réseau Natura 2000, répondent aux enjeux spécifiques de ces zones. Par ailleurs, les dispositifs de protection de la biodiversité, notamment les mesures de compensation des handicaps naturels (ICHN), permettent un maintien de l'activité agricole sur les espaces concernés, et contribuent à la préservation des systèmes herbagés.

L'agriculture biologique est également mise en avant afin de favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement, en réduisant notamment les intrants. Les actions menées dans ce domaine rejoignent le plan Ambition Bio 2017.

Un autre enjeu est d'accompagner les modes de production agricoles vers l'agro-écologie, qui est appréhendée à plusieurs niveaux dans le programme. Plusieurs opérations contribuent directe et à accompagner des changements de pratiques à l'échelle des exploitations agricoles. C'est le cas des MAEC, de l'Agriculture Biologique, et des dispositifs d'investissements productifs en exploitation agricoles (M4.1.1).

Concernant la question de la gestion et de la qualité de l'eau, les acteurs de l'eau doivent s'attacher à préserver ou à restaurer la ressource par des leviers pour viser l'atteinte du bon état des masses d'eau; les mesures d'investissements y concourent : M4.1.2 (Investissements pour la reconquête de la qualité de l'eau), M4.3.2 (Soutien aux infrastructures en faveur de la ressource en eau).et M4.4.1 (Investissements non productifs en faveur de la ressource en eau).

La M16 est également axée sur la mise en place et le fonctionnement des GO du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture, montrant la volonté du PDR-FEADER de Champagne-Ardenne de faire de l'innovation un facteur de réduction de l'impact environnemental de l'agriculture.

Par ailleurs, de nombreux TO priorisent de manière transversale cet enjeu : les TO forestiers... Ainsi, toutes les mesures mises en œuvre dans le cadre de la Priorité 4 et de la Priorité 5 y concourent directement, des contributions secondaires sont aussi attendues grâce aux effets induits des investissements productifs ou non. La mise en œuvre des stratégies locales de développement LEADER et des Types d'opérations Natura 2000 en 2017 apporteront des résultats.

Enfin, concernant l'animation du programme, la question du développement durable est également intégrée. En effet, sont membres du Comité de Suivi : le Directeur régional de l'ADEME, les Délégués régionaux des Agences de l'eau, la Ligue de protection des Oiseaux, la Fédération Régionale des Agrobiologistes... Ainsi, le PDR intègre, dans sa mise en œuvre, des représentants des intérêts environnementaux aux côtés de représentants des domaines comme l'innovation (tels que les universités, les Présidents des Pôles de compétitivité), ou l'agriculture et le développement rural, montrant l'approche globale déployée en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de l'enjeu que représente le réchauffement climatique. La dimension sociale et culturelle du PDR est plus marginale mais réelle, avec des actions permettant de valoriser le patrimoine culturel des zones rurales ou encore de développer des services au public.

### **8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme**

Pendant l'année écoulée, l'ensemble des partenaires identifiés dans le Programme de Développement Rural de Champagne-Ardenne est sollicité et participe à sa mise en œuvre.

## **Rôle des partenaires**

L'ensemble des partenaires associés du programme incluent les acteurs impliqués dans la mise en oeuvre du programme (autorité de gestion, organismes payeurs, instructeurs) ainsi que les contributeurs directs au programme (co-financeurs et relais d'information). La partie 15.2 du PDR précise les procédures et circuits de gestion et de contrôle administratif et sur place qui impliquent les Directions Départementales des Territoires (DDT-services déconcentrés du MAAF), assurent la fonction de guichet unique et de service instructeur des aides du PCAEA et surfaciques.

Le Comité Régional de Suivi Inter fonds est une instance partenariale qui convie, au-delà des membres de plein droit (Région, Préfecture de région, Départements, ASP, organisations professionnelles...) des représentants de plus de 50 structures territoriales ou nationales identifiées sur les thématiques de l'Innovation, de l'Environnement, du Développement Rural, de l'emploi et des jeunes.

Les acteurs du partenariat ont été impliqués au travers d'ateliers organisés entre les services de l'Etat et la Région afin d'assurer les échanges sur les thématiques du programme 2007-2013 et du futur programme 2014-2020. Dès 2013 des réunions partenariales élargies se sont tenues, durant lesquelles des plénières ainsi que des ateliers ont été proposés sur 9 thématiques : Recherche-Développement-Innovation, Accès et usage des TIC, Compétitivité des PME, Mutation vers une économie à faible teneur en carbone, Environnement et Développement durable, l'emploi et la mobilité, l'inclusion sociale-lutte contre pauvreté, compétence set formation tout au long de la vie, et le développement des territoires. Toutes les contributions en vue de l'élaboration du PDRR 2014-2020 reçues et analysées dans ce cadre de travail ont été intégrées et traitées.

Les partenaires plus particulièrement concernés par les mesures de développement rural (dispositif LEADER) ont été conviés à une première réunion en 2014. De manière générale, les retours de ces groupes techniques soulignent que le PDR a réellement été co-construit.

Ces partenaires sont impliqués à plusieurs niveaux également :

- Des partenaires impliqués dans la mise en oeuvre du PDR.

L'autorité de gestion a mis en place des groupes de travail thématiques, permettant de préparer la sélection et la programmation des dossiers soumis au Comité Régional de Programmation. Y sont associés à la fois les partenaires de la mise en oeuvre (DDT, DRAAF, DREAL) et les représentants des organismes régionaux (Chambre d'Agriculture, représentation forêt-bois ...), mais surtout et aussi les 3 Agences de l'eau en tant que co-financeurs. Par ailleurs, ponctuellement et au cas par cas des projets, des partenaires peuvent être sollicités sur les projets. Enfin, sur LEADER les comités de programmation de GAL associent systématiquement des représentants sociaux économiques des territoires dans le respect de la représentativité contractuelle.

- Des partenaires impliqués dans la vie du programme.

Les partenaires du programme ont un rôle important dans l'animation du programme et ce à la fois en tant que relais d'information et structure d'accompagnement des porteurs de projet. Cependant, l'animation du programme est une prérogative de l'Autorité de Gestion, elle est donc traitée par ailleurs et en parallèle. Ils n'en demeurent pas moins des acteurs importants dans la stratégie d'information et de communication du programme. Ils ont une mission d'information sur les possibilités de financement offertes par les programmes pour garantir une bonne dynamique de programmation (séminaires, événement annuel de communication, rencontres thématiques, territorialisées, conférence de presse...) et d'accompagnement des porteurs de projets notamment pour sécuriser l'attribution des fonds et mieux faire comprendre aux bénéficiaires les modalités d'accès aux fonds européens et leur gestion (circuits d'instruction, exigences sur



les pièces demandées ...). Ces structures sont un atout pour une diffusion large de l'information et des relais sur le territoire régional.

## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

Voir annexe relative au suivi

## Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2016					6,34
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1B</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2016					27,00
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1C</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2016					4 800,00
		2014-2015					

**Domaine prioritaire 2A**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2016	3,44	50,58	1,09	16,03	6,80
		2014-2015	1,48	21,76	0,11	1,62	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	27 517 397,34	50,20	676 962,46	1,23	54 820 902,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 503 600,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	924 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2016			0,00	0,00	2 016,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	2 054 802,00
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2016			0,00	0,00	1 080,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	27 517 397,34	54,66	676 962,46	1,34	50 340 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			2 734 309,68	3,52	77 628 032,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			676 962,46	1,55	43 640 000,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			218,00	13,03	1 673,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	6 700 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	922 500,00

**Domaine prioritaire 2B**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2016	2,49	39,60	0,62	9,86	6,29
		2014-2015	1,20	19,08	0,15	2,39	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
<b>2B</b>	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	7 803 729,62	17,62	1 771 864,19	4,00	44 298 211,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 002 400,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	1 344,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2016			0,00	0,00	1 344,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	228 311,00
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2016			0,00	0,00	120,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	7 803 729,62	19,36	1 771 864,19	4,40	40 300 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2016			52 834 662,00	55,07	95 937 500,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			1 771 864,19	4,40	40 300 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			153,00	9,89	1 547,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	2 767 500,00

Domaine prioritaire 3A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2016					0,00
		2014-2015					
	investissement total (€)	2014-2016					28 301 887,00
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	4 221 849,60	26,30	0,00	0,00	16 053 689,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	358 000,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	480,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2016			0,00	0,00	480,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	684 934,00
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2016			0,00	0,00	360,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	4 221 849,60	37,29	0,00	0,00	11 320 755,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			0,00	0,00	28 301 887,00
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			13,00	8,67	150,00
M04.2							
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	3 690 000,00

Domaine prioritaire 3B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3B	Superficie de terres reconstituées (hectare)	2014-2016					100,00
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	94 340,00
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	94 340,00



**Priorité P4**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
P4	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2016					0,17
		2014-2015					
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2016			0,91	21,20	4,29
		2014-2015			0,91	21,20	
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2016			4,53	42,63	10,63
		2014-2015			4,53	42,63	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2016			3,45	29,01	11,89	
	2014-2015			3,45	29,01		
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
<b>P4</b>	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	13 303 773,02	10,26	11 266 331,17	8,68	129 725 654,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	358 000,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	480,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2016			0,00	0,00	480,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 369 868,00
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2016			0,00	0,00	720,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	432 156,01	216,08	20 529,68	10,26	200 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			49 680,30	17,39	285 714,00
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			15,00	11,11	135,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	943 396,00
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			0,00	0,00	17,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	849 057,00
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	94 340,00
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	754 717,00

M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			0,00	0,00	5,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			0,00	0,00	1 250,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	4 577 741,80	7,67	4 543 265,82	7,61	59 686 667,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			0,00	0,00	194 702,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	21 500 000,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			0,00	0,00	18 000,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			0,00	0,00	9 036,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	133 333,00
M12.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			0,00	0,00	1 200,00
M12.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			0,00	0,00	2 400,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	8 293 875,21	19,87	6 702 535,67	16,06	41 733 333,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			0,00	0,00	100 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	2 952 000,00

**Domaine prioritaire 5C**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2016	10 964 517,58	26,85			40 835 849,00
		2014-2015	9 914 880,54	24,28			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	2 808 407,86	15,99	0,00	0,00	17 560 643,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	179 000,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	240,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2016			0,00	0,00	240,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	228 311,00
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2016			0,00	0,00	120,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 491 109,19	79,03	0,00	0,00	1 886 792,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			0,00	0,00	3 100 000,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			22,00	43,14	51,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 317 298,67	8,73	0,00	0,00	15 094 340,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2016			0,00	0,00	37 735 849,00
M06	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			0,00	0,00	30,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			0,00	0,00	30,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	172 200,00

Domaine prioritaire 5E							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2016					0,88
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 495 900,48	10,69	0,00	0,00	13 992 951,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	179 000,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	240,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2016			0,00	0,00	240,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00		0,00		
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 495 900,48	12,20	0,00	0,00	12 264 151,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	12 264 151,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 549 800,00

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2016					38,00
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	3 847 385,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	3 773 585,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2016			0,00	0,00	9 433 962,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			0,00	0,00	380,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	73 800,00

**Domaine prioritaire 6B**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2016					75,00	
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2016						15,00
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2016				55,26	122,78	45,01
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	35 360,00	0,09	0,00	0,00	38 767 955,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	11 320 755,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2016			0,00	0,00	400 000,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			0,00	0,00	55,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			0,00	0,00	70,00	
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			0,00	0,00	70,00	
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	172 200,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	35 360,00	0,13	0,00	0,00	27 275 000,00	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2016			736 739,00	122,79	600 000,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2016			15,00	100,00	15,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	1 165 000,00	
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	19 537 650,00	
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	197 350,00	
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	6 375 000,00	

## Annexe III

### Tableau synoptique des résultats quantifiés

Nom et unité de l'indicateur de résultat (1)	Valeur cible (2)	Valeur principale (3)	Contribution secondaire (4)	Contribution du Leader/DLAL (5)	Total PDR (6)=3+4+5
R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	6,80	1,09	Sans objet	0,00	1,09
R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	Sans objet				
R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	6,29	0,62	Sans objet	0,00	0,62
R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	0,00	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		0,00	Sans objet	0,00	0,00
R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	0,17	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	11,89	3,45	Sans objet	0,00	3,45
R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	10,63	4,53	Sans objet	0,00	4,53
R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		0,00	Sans objet	0,00	0,00
R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	4,29	0,91	Sans objet	0,00	0,91
R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		0,00	Sans objet	0,00	0,00
R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)			Sans objet	0,00	0,00
R13: développement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le	Sans objet				

PDR (domaine prioritaire 5A)*					
R14: développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation alimentaire dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5B)*	Sans objet				
R15: énergie renouvelable produite à partir de projets soutenus (domaine prioritaire 5C)*	Sans objet				
R16 / T17: pourcentage d'UGB concernées par les investissements dans la gestion du gros bétail visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)			Sans objet	0,00	0,00
R17 / T18: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)		0,00	Sans objet	0,00	0,00
R18: réduction des émissions de méthane et d'oxyde nitreux (domaine prioritaire 5D)*	Sans objet				
R19: réduction des émissions d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)*	Sans objet				
R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	0,88	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	38,00	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	45,01	55,26	Sans objet		55,26
R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	15,00	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	75,00	0,00	Sans objet		0,00
R25 / T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		0,00	Sans objet	0,00	0,00





## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Total de contrôle</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
AIR Finacial Annex 2014FR06RDRP021	Annexe financière (systèmes)	13-10-2017		Ares(2018)913118	3858751832	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP021_fr.pdf	16-02-2018	nazouzfa
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	29-06-2017	Résumé à l'intention des citoyens	Ares(2018)913118	1657651895	Résumé à l'intention des citoyens	16-02-2018	nazouzfa

